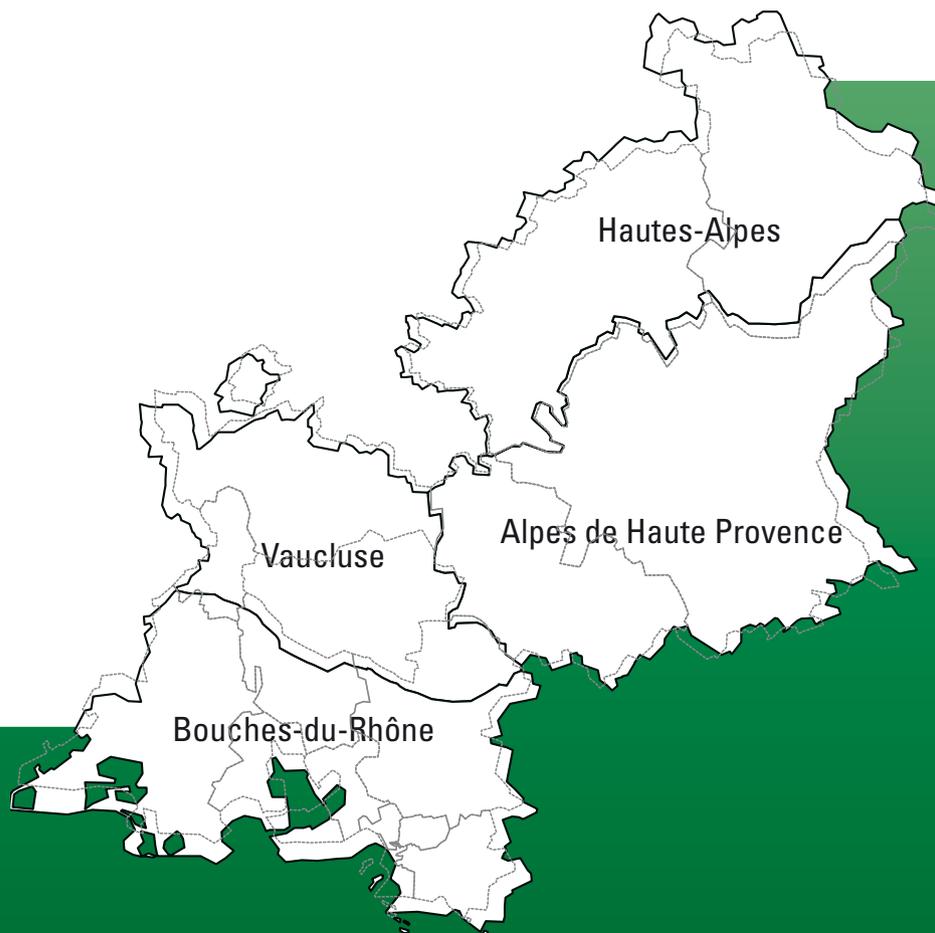


académie d'aix-marseille

**projet 2007-2010 — actualisation 2009**



# sommaire

**2007-2010 : la route haute vers la réussite scolaire** 5

**Tableau de correspondance entre les ambitions du projet d'académie  
et les objectifs des projets annuels de performance académique** 10

## Ambition 1

**faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues** 13

- faire acquérir aux élèves les connaissances et compétences de base 14
- évaluer les acquis réels des élèves 16
- former les enseignants et les accompagner 18
- objectifs de performance académique 19

## Ambition 2

**promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile  
et des élèves à besoins éducatifs particuliers** 21

- un objectif fondé sur l'importance des publics concernés... 22
- ... et sur les situations d'élèves qui nécessitent une scolarisation selon des modalités adaptées
- la réussite scolaire pour tous 23
- des actions au service de ces objectifs 25
  - pour les publics de l'éducation prioritaire des premier et second degrés
  - pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- un exemple de contrat Ambition réussite 29
- objectifs de performance académique 30

## Ambition 3

<b>adapter l'offre de formation et de certification aux objectifs de réussite scolaire</b>	<b>31</b>
• élaborer de véritables stratégies d'évolution	32
la méthode	
les évolutions	
• parcours de formation	34
pour quels élèves ?	
pour quelles finalités ?	
• <i>en collège</i>	
• <i>en lycée</i>	
• <i>en lycée professionnel</i>	
• <i>en formation post-bac en lycée</i>	
• <i>la formation continue et la validation des acquis de l'expérience</i>	
• objectifs de performance académique	40

## Ambition 4

<b>assurer la sérénité de la vie scolaire</b>	<b>41</b>
• faire respecter l'école et ses obligations	42
absentéisme et violence : un état des lieux	
prévenir et traiter l'absentéisme	
prévenir et traiter la violence en milieu scolaire	
• promouvoir la santé des élèves	46
une politique de prévention de la santé des élèves	
la prévention des conduites à risque	
• favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective	48
un état des lieux	
quelques constats	
les actions	
• objectifs de performance académique	50

## Ambition 5

mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire	51
■ <b>l'ouverture sur le monde professionnel</b>	52
• faire de la découverte des milieux professionnels un élément de culture générale	52
• construire une relation durable avec le monde de l'entreprise	53
■ <b>l'ouverture sur l'environnement international</b>	55
• un levier majeur pour l'action académique : le partenariat	55
• impulser une dynamique d'ouverture des établissements	57
• l'impact de l'ouverture internationale dans le domaine pédagogique	58
développer les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger	
mener une politique de diversification des enseignements linguistiques	
accompagner les personnels à la mobilité internationale par une formation continue adaptée	
■ <b>l'ouverture sur l'environnement artistique et culturel</b>	60
• rendre cohérentes les relations entre l'académie et ses différents partenaires institutionnels	60
• mettre la culture à la portée de tous, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés	61
■ objectifs de performance académique	62

## Ambition 6

moderniser la gestion académique au bénéfice des objectifs pédagogiques et éducatifs	63
• la maîtrise et l'optimisation des moyens humains et financiers	64
une gestion stratégique et participative de l'offre de formation	
une méthode de répartition des moyens d'enseignement plus équitable et plus efficace	
l'optimisation de la ressource enseignante	
• la qualité de la gestion des ressources humaines	65
la gestion collective	
la gestion individuelle	
• l'évolution de la fonction informatique et des systèmes de communication	68
l'évolution de la fonction informatique	
la modernisation de la communication	
• l'amélioration du pilotage par la contractualisation avec les établissements	69
• objectifs de performance académique	70

# la route haute vers la réussite scolaire

2007-2010

Ce document **actualise en 2009** le projet de l'académie d'Aix-Marseille couvrant la période 2007-2010 dans l'enseignement scolaire.

Partant d'un état des lieux dont on trouvera les éléments dans plusieurs publications<sup>1</sup> et le rappel des caractéristiques principales en tête de chaque chapitre, **il organise les ambitions prioritaires de l'académie, en fixe les objectifs précis et préconise les modalités d'action adéquates.**

Comme cela fut fortement suggéré par le rapport d'évaluation de l'enseignement dans l'académie rédigé par les deux inspections générales<sup>2</sup> et paru à l'automne 2006, ce document est volontairement sobre et concis. Malgré le nombre et l'importance des questions à traiter et des défis à relever, il vise à affirmer **la clarté d'un cap, le fil rouge d'une ambition : dessiner « la route haute » de la réussite scolaire dans une académie qui, depuis longtemps, semble peiner à l'atteindre.**

Car le fait est là : à de rares exceptions près, les indicateurs ordinaires désignent l'académie comme en retard

au regard des moyennes nationales dans l'évaluation des compétences des élèves et dans les taux de réussite aux examens. On peut certes y lire l'effet d'une situation sociale fortement dégradée. La comparaison entre la situation régionale du début du XXI<sup>e</sup> siècle et celle des années 1970 est à cet égard très éclairante. La région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA) y apparaît à la fois moins riche (par exemple en termes d'indice du PIB par habitant), plus fortement marquée par l'évolution de la situation sociale (accroissement et concentration des taux de chômage, taux très élevés et croissants de bénéficiaires des minima sociaux), subissant les effets de migrations démographiques accroissant les écarts économiques et sociaux, mais toujours caractérisée par une forte proportion de jeunes... Le processus de croissance démographique s'y révèle ainsi à la fois paupérisant et source de contrastes et de disparités croissants sans que les politiques adoptées tant par l'Etat que par les collectivités ne parviennent à suivre à temps une telle évolution. De là les autres caractéristiques bien connues de l'académie en termes de taux d'encadrement, de taux de remplissage des structures, d'état de certains

<sup>1</sup> Cf. notamment L'Etat de l'académie 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010

<sup>2</sup> IGEN-IGAENR

équipements, de pourcentage de boursiers, de collègues classés Ambition réussite ...

Ce rappel doit être fait, non pour fournir des alibis commodes à des performances moyennes, voire médiocres, mais pour mieux tenir compte de la situation réelle de l'académie et des effets subjectifs provoqués par l'intériorisation d'une paupérisation croissante, afin de mieux y remédier **en inventant une nouvelle culture scolaire**. Il permet aussi de juger plus objectivement du mode de gestion des moyens alloués.

Par ailleurs, même en concentrant le regard sur la période récente, l'amplitude des contrastes ne peut être sous-estimée. Pour parler en statisticien, le problème de l'académie réside moins dans ses valeurs moyennes que dans l'importance de ses écarts-types et des effets de distribution qu'elle engendre. On ne comprend pas la réalité académique si on ne prend pas en compte ce contraste permanent, cette proximité partout présente de la difficulté, qui alimentent bien des fantasmes en matière de comportement scolaire, mais aussi social, voire politique.

**Mais il faut surtout trouver dans l'analyse lucide de cette réalité académique le ressort d'une ambition nouvelle.** S'il y a en effet un magnifique défi à relever pour l'éducation, c'est bien celui qui consiste à démontrer en actes et en résultats qu'elle rompt enfin avec une sorte de résignation collective trouvant trop facilement sa justification dans un déterminisme sommaire, qu'elle est à nouveau capable de dessiner des horizons pour ceux qui en ont le plus besoin et, à travers eux, pour l'académie toute entière.

Si, suivant J. Rawls, la pratique de la justice sociale consiste à élever le plus haut possible le niveau éducatif des élèves les plus en difficulté dans leurs apprentissages, alors la Provence, terre ô combien privilégiée pour son ciel, ses lieux et ses couleurs, est aussi terre privilégiée pour relever un tel défi. A quelques conditions simples toutefois, dont les pratiques individuelles et collectives doivent désormais s'imprégner : que les objectifs désignés soient rigoureusement et volontairement visés et constituent le cap permanent de l'action ; que le double souci d'efficacité et de justice sociale soit assumé par tous les acteurs ; que les arbitrages de tous niveaux et les plans d'action correspondants en portent toujours la trace ; que le combat pour la réussite scolaire prime en permanence sur toute autre considération.

J. Habermas écrivait récemment qu'on ne peut lutter contre la violence qu'avec une conscience de soi en paix. L'académie progressera sur la route haute de la réussite scolaire si elle atteint, dans le cadre de ce projet, cette conscience de soi, en paix parce qu'elle aura réuni les conditions de la meilleure action possible.

**De là la nécessité d'un projet partagé le plus largement possible** et la démarche volontairement progressive qui a abouti au présent document. Elle a consisté, au long des deux années précédentes, à bâtir peu à peu l'ossature d'une telle ambition, dans un double souci : celui d'une adéquation aux objectifs nationaux tels que formulés par les grands textes de référence, notamment la loi sur l'école du 23 avril 2005, et leurs déclinaisons ministérielles dans les projets de performance associés aux différents

« programmes » de l'enseignement scolaire ; celui de la capacité des établissements et de leurs équipes pédagogiques et éducatives à s'approprier de tels objectifs.

Le premier élément d'une telle construction fut ainsi l'élaboration des projets annuels de performance académiques (PAPA) transposant dans le contexte singulier de l'académie les objectifs des projets annuels de performance nationaux (PAP).

Présentés et discutés à une large échelle auprès des établissements, des différents partenaires de l'académie, puis du conseil académique de l'Education nationale (CAEN), ces PAPA ont fourni aux établissements les références pour construire le noyau dur de leurs propres projets, les projets annuels de performance des établissements (PAPeT), dont l'élaboration a elle-même permis de consolider les PAPA et de bâtir autour d'eux le présent projet d'académie.

Cette architecture est certes complexe et méritera d'être confortée dans les années qui viennent, en mettant tout en œuvre pour que les établissements et leurs équipes s'approprient cette nouvelle culture scolaire et que leurs pratiques dans les classes évoluent en conséquence. Mais elle constitue en même temps le gage indispensable d'une action collective susceptible de suivre un cap cohérent, le gage indispensable de l'efficacité recherchée.

Dans cette perspective, le projet est construit autour de **six ambitions** qui s'articulent aisément et reposent chacune sur des objectifs précis, mesurables et évaluables, en écho aux PAPA. De manière imagée, on pourrait décrire ces six

ambitions comme autant de planètes en orbite autour d'un « soleil » nommé « Réussite scolaire ». Comme dans notre galaxie terrienne, ces six planètes trouvent leurs principes moteurs, leurs rapports mutuels et leur cohérence cosmologique dans leur relation avec le « soleil ». C'est lui qui leur donne sens, mais la galaxie ne peut exister qu'à travers l'interaction de ces différents corps.

**La première ambition** concerne **les apprentissages, les connaissances et compétences**, non pas seulement à transmettre, mais à faire acquérir aux élèves. C'est à la fois le cœur et le but ultime de la mission scolaire, le domaine où doit régner l'efficacité pédagogique, mais aussi celui où la vigilance en matière de justice sociale est essentielle. Il faut insister : enseigner n'est pas seulement transmettre, c'est aussi s'assurer que la transmission a produit ses effets, que l'élève maîtrise durablement ce qu'on lui a appris, c'est aussi évaluer. La première ambition, c'est donc celle d'un **enseignement durable**, comme on parle d'un développement durable aux effets maîtrisés sur le long terme.

**La deuxième ambition** concerne plus précisément **les conditions de cet enseignement durable**, en termes de justice sociale ou, si l'on préfère, en termes d'équité face aux disparités, voire aux inégalités qui caractérisent les publics accueillis par l'école. Dans une académie marquée par de très nombreux et très importants contrastes économiques, sociaux et culturels, il importe que l'école fasse la preuve de sa capacité à surmonter de tels contrastes de façon que le tableau de la réussite scolaire

ne soit pas seulement le reflet de la réussite sociale, mais qu'il en soit de nouveau l'instrument.

Cette deuxième ambition fait de l'égalité des chances et de la justice sociale un objectif scolaire en soi, dont la réalisation conditionne la réussite du système. Dans une académie caractérisée objectivement par un très grand nombre de réseaux Ambition réussite, c'est à l'aune de la réussite scolaire dans ces réseaux que l'on doit mesurer l'efficacité et l'équité de la politique conduite. Et réciproquement, prouver que l'on peut réussir dans de tels établissements est le meilleur des gages pour réussir partout ailleurs. Par la concentration des moyens qui en découle, cela peut engendrer des arbitrages difficiles. Mais c'est sans doute le prix à payer pour une efficacité non pas ennemie mais alliée de l'équité, ce que l'on pourrait proposer de dénommer l'« équissance » de l'action éducative.

**La troisième ambition** rassemble les objectifs relatifs à **l'offre de formation et de certification**, outil indispensable pour donner une réalité opérationnelle aux deux premières ambitions. Comment concevoir et faire évoluer une telle offre sans avoir en mémoire les grandes finalités de l'école, la lutte contre les sorties sans qualification, l'accès à une première qualification reconnue pour tous, l'accès du plus grand nombre au baccalauréat dans la diversité de ses formes et des filières qui y conduisent, l'accroissement du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, la promotion des filières scientifiques et technologiques ? Comment le faire à la fois en harmonie avec les finalités nationales et dans le contexte singulier d'une académie

qui, sous l'effet des fortes transformations du territoire auquel elle appartient, doit aussi changer d'« *habitus* » et de référents culturels et scolaires ? Comment le faire en harmonie avec les besoins de sa population d'aujourd'hui et les ambitions éducatives qu'ils appellent ?

**La quatrième ambition** concerne **l'indispensable sérénité de la vie scolaire**, condition évidente de la réussite, mais aussi preuve indiscutable de la capacité des différentes communautés éducatives à porter un projet partagé, générateur de cette conscience de soi en paix évoquée plus haut. Un établissement rassemblé autour d'un projet débattu et largement partagé est toujours plus fort face aux difficultés. Et les troubles de la vie scolaire ne sont souvent que les symptômes d'une absence de stratégie explicite et partagée. En ce sens, la sérénité recherchée n'est pas celle d'une vie scolaire irénique, dénuée de toute difficulté. C'est celle d'une stratégie lucide, capable d'affronter à tout moment toute difficulté de manière réfléchie, maîtrisée et collective.

**La cinquième ambition** concerne la façon dont l'académie, par **ses ouvertures à de nombreux partenariats**, peut consolider ses assises, élargir ses perspectives et par là même améliorer encore l'efficacité et l'équité de son action. Eduquer, c'est aussi aider les élèves à voir loin, large et profond. Dans plusieurs domaines essentiels aujourd'hui : celui de **l'éducation artistique et culturelle**, renfort d'autant plus indispensable aux apprentissages que ce domaine révèle souvent les plus fortes inégalités sociales ; celui de **l'ouverture au monde** sans laquelle

l'éducation ne pourrait atteindre ses buts universels, ne pourrait préparer les élèves à vivre dans le monde tel qu'il est et qu'il sera toujours davantage et leur ouvrir les yeux au-delà de leurs frontières les plus familières ; celui de **l'anticipation raisonnée de l'insertion professionnelle** qu'elle soit proche ou lointaine et donc de la découverte progressive et concrète de l'univers des métiers, des professions et des réalités à venir du monde du travail.

**La sixième ambition** enfin concerne **l'effort d'organisation et de modernisation** que doit accomplir l'académie pour mieux assumer collectivement les ambitions précédentes, pour renforcer la gestion au service des objectifs pédagogiques et éducatifs. C'est aussi dans l'efficacité et l'équité, dans l'efficience et l'« équiciencia » de la gestion des différents moyens et modes d'organisation que l'académie trouvera, à tout moment et quelles qu'en soient les contraintes, les meilleurs chemins de la réussite recherchée.

Après avoir fait l'objet d'une longue élaboration et d'une consultation très large, ce projet a été présenté en comité technique paritaire académique le 22 juin 2007 puis en conseil académique de l'Education nationale le 13 juillet 2007. **Un séminaire qui a réuni en octobre 2008 les cadres administratifs et pédagogiques de l'académie a permis de dresser un point d'étape. Cette actualisation en tient compte. Elle intègre également les priorités ministérielles récemment définies. Enfin, elle fournit des valeurs actualisées des indicateurs retenus et permet ainsi de commencer à mesurer le chemin accompli depuis**

**l'adoption de ce projet, à la rentrée 2007, qui constitue la « feuille de route » de l'académie. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est là le point de départ d'une révolution silencieuse introduisant le principe d'une démarche stratégique dans un milieu plutôt accoutumé à la répétition des cycles annuels, d'une rentrée scolaire à l'autre. C'est en cela que l'on peut parler de route haute de la réussite scolaire.**

**Route**, car c'est un cheminement stratégique à construire. **Haute** car il faut lever les yeux et faire lever les yeux de tous, opérateurs et usagers, vers un horizon nouveau, éclairé par une volonté collective et une analyse partagée des défis à relever.

Puisse ce projet d'académie être le véhicule adapté à cette route haute !

## **Jean-Paul de Gaudemar**

recteur de l'académie d'Aix-Marseille

chancelier des universités

*(version révisée – juin 2009)*

# Tableau de correspondance entre les ambitions du projet d'académie

Ambitions du projet d'académie	Programmes	Objectifs des projets annuels de performance académique
<b>Ambition 1</b> Faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues (p. 13)	1 <sup>er</sup> degré (public et privé)	<b>Objectif 1</b> Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire
	2 <sup>nd</sup> degré (public et privé)	<b>Objectifs 1 et 2</b> Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétence attendus en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants
<b>Ambition 2</b> Promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers (p. 21)	1 <sup>er</sup> degré 2 <sup>nd</sup> degré (public)	<b>Objectif 2</b> Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers
	Vie de l'élève	<b>Objectif 4</b> Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves (4.1)
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés (privé)	<b>Objectif 3</b> Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers
<b>Ambition 3</b> Adapter l'offre de formation et de certification aux objectifs de réussite scolaire (p. 31)	2 <sup>nd</sup> degré (public)	<b>Objectif 3</b> Diversifier les modalités de formation professionnelle <b>Objectif 4</b> Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire <b>Objectif 5</b> Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie

# et les objectifs des projets annuels de performance académique

Ambitions du projet d'académie	Programmes	Objectifs des projets annuels de performance académique
<b>Ambition 4</b> Assurer la sérénité de la vie scolaire (p. 41)	Vie de l'élève (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés publics)	<b>Objectif 1</b> Faire respecter l'école et ses obligations <b>Objectif 2</b> Promouvoir la santé des élèves <b>Objectif 3</b> Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective <b>Objectif 4</b> Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves
<b>Ambition 5</b> Mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire (p. 51)	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés (public et privé)	<b>Objectifs et indicateurs associés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire de la découverte professionnelle un élément de culture générale</li> <li>■ Construire une relation durable avec le monde de l'entreprise</li> <li>■ Renforcer l'ouverture des établissements scolaires sur l'environnement international</li> <li>■ Mettre la culture à portée de tous, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés</li> </ul>
<b>Ambition 6</b> Moderniser la gestion au bénéfice des objectifs pédagogiques et éducatifs (p. 63)	1 <sup>er</sup> degré 2 <sup>nd</sup> degré (public)  1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés (privé)  Soutien de la politique de l'éducation nationale	<b>Objectifs 3 et 6</b> Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté <b>Objectifs 4 et 7</b> Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif national en optimisant les moyens alloués <b>Objectif 5</b> Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté  <b>Objectif 1</b> Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire <b>Objectif 2</b> Assurer l'adéquation des compétences aux qualifications requises <b>Objectif 3</b> Optimiser les moyens de fonctionnement



# ambition

faire acquérir par les élèves les connaissances  
et les compétences attendues

L'académie d'Aix-Marseille enregistre des résultats peu satisfaisants à certains examens (brevet, baccalauréat), bien qu'ils se soient améliorés, notamment ceux du brevet, depuis 2006. Elle présente par ailleurs des disparités notables d'un département à l'autre ; les résultats sont, par exemple, médiocres dans les Bouches-du-Rhône et plutôt bons dans les Alpes.

L'objectif primordial de l'académie est de contribuer à **une réussite accrue des élèves en visant résolument l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences** à l'issue de la scolarité obligatoire, défini par le décret du 11 juillet 2006.

Pour l'essentiel, il s'agit :

- de faire acquérir aux élèves les connaissances et compétences de base et d'apporter des réponses adaptées aux lacunes et fragilités repérées,
- d'évaluer les acquis réels des élèves,
- de former les enseignants et les accompagner dans leur mission pédagogique.

## Faire acquérir aux élèves les connaissances et compétences de base

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, la loi d'orientation fixe comme mission à l'Ecole de conduire un maximum d'élèves à la maîtrise d'un ensemble de compétences essentielles afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Elle inscrit ainsi comme objectifs prioritaires :

- d'élever le niveau de formation de tous les élèves,
- de garantir à tous la maîtrise d'un socle commun,
- d'améliorer leurs performances aux examens.

Dès l'école maternelle, les inspecteurs pédagogiques accompagnent les efforts que déploient les enseignants pour élaborer les actions didactiques les plus appropriés à l'assimilation et à l'acquisition des connaissances. Ils les aident à préciser dans le détail les procédures d'apprentissage. Ils s'appuient sur l'animation pédagogique et la mise à disposition de ressources pédagogiques. Ils veillent également à mesurer l'impact de ces démarches ainsi qu'à recueillir et analyser des données. Par exemple, les résultats de chaque école primaire sont systématiquement recueillis pour en mener une analyse fine et en mesurer l'évolution dans le temps.

Dans l'académie, il a été décidé de mettre plus particulièrement l'accent sur les domaines où les résultats enregistrent les plus

*... mettre plus particulièrement  
l'accent sur les domaines où  
les résultats enregistrent les  
plus importants retards...*



importants retards, les compétences de base en français et en mathématiques, mais aussi la maîtrise d'une langue vivante étrangère et l'acquisition de compétences en matière informatique. **A la rentrée 2009, la création de cinq pôles pédagogiques spécifiques, dédiés à l'appui des équipes pédagogiques, permettra de valoriser l'action de l'école maternelle. Autant d'emplois d'inspecteur de l'Education nationale (IEN) sont créés à cet effet à la rentrée 2009.**

De manière plus spécifique encore, pour Aix-Marseille, la forte diminution des effectifs d'élèves apprenant l'allemand a conduit à une politique volontariste pour réimplanter progressivement l'apprentissage de cette langue ; cette politique a commencé à porter ses fruits.

Par ailleurs, le travail en équipe, qui permet de concilier les impératifs de l'enseignement disciplinaire et la nécessité de développer chez l'élève les capacités transversales indispensables à toutes les disciplines, est favorisé. Il faut en outre renforcer la continuité et la cohérence des apprentissages entre les niveaux à l'intérieur de chaque degré ou cycle, entre les premier et second degrés, entre le collège et le lycée, entre le lycée et le lycée professionnel.

Les projets annuels de performance académique (PAPA) premier et second degrés préconisent un certain nombre d'actions et d'indicateurs qui permettent de mesurer l'incidence de cette politique. Les enseignants sont ainsi encouragés à procéder régulièrement à des évaluations diagnostiques (qui permettent de mesurer ce que l'élève maîtrise à un moment donné en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être) et formatives (pour que l'élève identifie les progrès accomplis et ceux qui restent à réaliser).

Le recours régulier à l'évaluation facilite en effet le repérage des élèves en difficulté. Les leviers sont à la fois l'usage d'une pédagogie différenciée au sein de la classe et la mise en place d'une approche individualisée dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) **et de l'accompagnement éducatif, généralisé à tous les collèges à la rentrée 2008. Par ailleurs, le dispositif de réussite scolaire (cf. circulaire 2008-075 du 5 juin 2008) expérimenté par 17 lycées depuis la rentrée 2008 prolonge l'offre de soutien de l'accompagnement éducatif.**

*... pédagogie différenciée  
et mise en place de programmes  
personnalisés de réussite éducative...*

**A l'école primaire**, l'effort doit surtout porter sur la fin du cycle 2 et sur les élèves qui rencontrent des difficultés de lecture ; l'académie vise à terme 100% de lecteurs à ce moment de la scolarité, parce que c'est d'abord de la maîtrise de cette compétence que dépend toute réussite ultérieure. Les actions mises en place auront un rythme intensif pendant une courte durée.

**Au collège**, les élèves de 6<sup>e</sup> se verront proposer des PPRE à partir des résultats de l'évaluation nationale (en évitant de limiter les PPRE aux mathématiques et au français), mais aussi à partir du

parcours antérieur, à l'école primaire. Il y a là un terrain privilégié de déploiement de la liaison école – collège. Chaque fois que nécessaire, le soutien personnalisé sera prolongé au-delà de la sixième. De même, l'accompagnement éducatif quotidien mis en place à la rentrée 2007 et généralisé à la rentrée 2008 sera consolidé à la rentrée 2009.

Au lycée, le soutien personnalisé aux élèves peut prendre la forme d'un contrat de progrès signé entre l'établissement et l'élève. Il doit permettre de réduire le taux d'échec en fin de seconde. Cela suppose de prendre en compte l'hétérogénéité des connaissances et des compétences et de poursuivre un accompagnement individualisé.

En lycée professionnel, les contrats de progrès peuvent aussi s'appliquer. Ils s'attacheront à reconstruire l'investissement scolaire des élèves, mais aussi à entretenir et améliorer les compétences en matière de travail personnel autonome.

L'expérimentation du dispositif de réussite scolaire, en 2008-2009, dans 17 lycées et lycées professionnels visant à apporter aux élèves un appui individualisé en fonction de leurs besoins, sera poursuivi à la rentrée 2009.

Pour accompagner la mise en œuvre des PPRE dans l'académie, un groupe de personnes ressources a été constitué. Composé de conseillers pédagogiques du premier degré et de professeurs de collège, il est à même, dans chaque bassin, d'aider les équipes. Les collègues Ambition réussite font l'objet d'un dispositif d'accompagnement particulier.

Par ailleurs, la place grandissante du numérique nécessite de la part de l'Ecole de familiariser les élèves (et les personnels) à l'utilisation de services en ligne tels que le cahier de textes numérique, des services de communication et de vie scolaire, des ressources pédagogiques et à évoluer au sein d'un espace numérique de travail (ENT), en cours d'implantation dans l'académie.

## Evaluer les acquis réels des élèves

Les évaluations nationales et académiques, les taux d'accès et de réussite aux examens, les taux d'atteinte du niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et du brevet informatique et Internet (B2i) correspondant à leur scolarité, les taux de redoublement ou de retard, le suivi de cohortes, mais aussi le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture aux tests passés lors des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) constituent autant de sources d'information normalisées sur les résultats des élèves à divers moments de leur scolarité.

C'est à ces sources d'information que l'académie puise les indicateurs de ses PAPA premier degré, second degré et enseignement privé pour obtenir une image homogène et la plus précise possible des



résultats des élèves et mesurer l'évolution de leurs performances. Parmi les indicateurs contenus dans les PAPA, certains méritent une attention particulière car ils permettent d'approcher le niveau des compétences réelles des élèves à des charnières importantes du parcours éducatif :

■ Evolution des résultats aux évaluations des acquis **en fin de CE1 et de CM2, premiers paliers du socle commun (PAPA 1<sup>er</sup> degré et Enseignement privé 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 1.1, 1.2 et 1.3)**. Le deuxième palier en CM2 remplace les évaluations à l'entrée de la sixième dont l'écart moyen aux deux épreuves (français et mathématiques) avec les résultats nationaux était de -3,5 en 2004 ; il a été réduit à -2,9 en 2007, puis à -2,45 en 2008. L'objectif de le réduire d'1 point au moins d'ici 2010 a donc été atteint **par rapport à 2004, mais l'effort est maintenu** ;

■ Pourcentage d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard (PAPA 1<sup>er</sup> degré, 1.4). Il doit se réduire à un taux inférieur à 18 % d'ici 2010. Il a baissé de 21 % en 2004 à **18 % en 2007 et en 2008**. Dans l'enseignement privé, l'objectif de ramener ce pourcentage à un taux inférieur à 12 % (PAPA Enseignement privé 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 1.4) a été largement dépassé dès 2007 puisqu'il est de **10,8** ;

■ Proportion d'une classe d'âge obtenant le brevet (PAPA 2<sup>nd</sup> degré public, 1.4). L'objectif est d'atteindre 80 % d'ici 2010. Il a été atteint en 2008, avec **80,1%** – cet indicateur est également retenu dans le PAPA enseignement privé 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (2.4).

*... procéder régulièrement à des évaluations et mesurer les évolutions à chaque niveau...*

Des analyses annuelles des diverses évaluations et des acquis des élèves sont menées depuis plusieurs années au sein de l'académie. Elles font l'objet d'une large diffusion auprès des personnels enseignants et de direction, de façon à leur permettre de situer leur établissement et leurs élèves par rapport à une référence académique.

Il est cependant quelquefois difficile de mesurer des évolutions, du fait de la variabilité des résultats d'une année sur l'autre. Le taux de redoublement (PAPA 1<sup>er</sup> degré, 1.6 ; PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 1.12 ; PAPA Enseignement privé 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 1.5 et 2.11) est à cet égard particulièrement intéressant : il faut percevoir les tendances au-delà des variations annuelles. **Dans le second degré, il a régulièrement baissé depuis 2006, notamment en sixième (7 en 2006 ; 6,3 en 2007 ; 5,3% en 2008 – public) et en seconde générale et technologique (15,7 en 2006 ; 14,4 en 2007 ; 13,1% en 2008 – public)**.

Ces outils, qui reposent le plus souvent sur le recueil de données quantitatives, seront affinés, voire, à terme, modifiés pour une analyse plus qualitative des compétences.

Certaines modalités d'action sont plus spécifiques à chaque niveau. Par exemple :

■ la passation d'épreuves d'évaluation **est en cours de généralisation en fin de cycle 2** et les résultats des diverses évaluations sont systématiquement recensés et inscrits dans les livrets de cycle ou scolaires ;

- au collège, il convient d'harmoniser les approches évaluatives tout au long du cursus et de généraliser, par niveau, les épreuves communes ;
- le **diplôme national du brevet (DNB) prend désormais progressivement en compte les compétences du socle commun (elles le seront complètement à la session 2010). Pour accompagner ces évolutions ont été établies en 2008** des commissions **départementales** de concertation et d'harmonisation. Un centre de ressources pour le brevet informatique et Internet (B2i) est accessible en ligne ;
- au lycée, afin de garantir une préparation optimale des élèves aux examens et lutter contre les sorties du système scolaire, le PAPA prévoit d'harmoniser outils et procédures d'évaluation par discipline et entre disciplines ; d'encourager les démarches d'évaluation concertée et les épreuves communes par niveau ; d'installer ou parfaire les procédures de concertation et d'harmonisation de l'évaluation aux examens, au niveau départemental ou interbassin ; enfin, de veiller à ce que chaque lycée ait connaissance des résultats du premier groupe d'épreuves du baccalauréat pour une analyse collective des résultats.

## Former les enseignants et les accompagner

Les enseignants seront explicitement formés et accompagnés afin qu'ils aient connaissance des objectifs académiques de performance qui sont autant de guides pour leurs pratiques, les indicateurs d'évaluation des élèves étant les points de repère de l'action conduite et de ses effets. Cette action est essentielle pour aider les enseignants à s'approprier ces objectifs et en faire les éléments constitutifs d'une nouvelle culture partagée.

Sur ce point, les corps d'inspection et les responsables de formation ont un rôle important à jouer. L'accent est mis sur :

- la différenciation pédagogique et l'évaluation ;
- l'élaboration d'un PPRE : méthodologie, suivi de la mise en œuvre, évaluation des résultats ;
- les stages : les principes directeurs en sont la proximité, une durée limitée, un contenu centré sur des analyses de performances d'élèves, l'élaboration de stratégies de remédiation, l'utilisation des TICE. Il convient également d'accompagner l'enseignant après

*... les objectifs de performance doivent être connus de tous, partagés par tous...*

le stage, afin de l'aider à mettre en œuvre les démarches étudiées en formation, ainsi que de dresser un bilan de leur mise en application.



# Objectifs de performance

(premier degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010

## 1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

1 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les en français compétences de base définies en référence au socle commun	85,2	87,4	92%
en mathématiques	89,3	90,4	94%
2 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CE1, les trois compétences du socle commun (palier 1)			iep <sup>1</sup>
3 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CM2, les compétences du socle commun (palier 2)			iep <sup>1</sup>
3.4 Proportion d'élèves ayant atteint le niveau 1 du B2i (école)	50,7		100%
4 Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> avec au moins un an de retard	19,1	18	18
5 Proportion d'élèves apprenant l'allemand	10,2	5,6	6,2

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet <sup>2</sup> données 2006

(second degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010

## 1 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

1 Taux d'accès au baccalauréat (public et privé)	64,7	64,9	64	66
2 Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées – % de bacheliers généraux de CSP défavorisées / ensemble des bacheliers généraux – (public et privé)	19,2	21,5	23,1	> 22
2 Taux de sortie aux niveaux VI et V bis sans qualification	5,9	4,8		3,3
4 Taux d'accès au brevet (public et privé)	72,5	78,1	80,1	83
5 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base relatives au socle commun				
en français	77,9	78,5	86	
en mathématiques	88,4	88,4	93	
6 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de 3 <sup>e</sup> , les compétences du socle commun				iep <sup>1</sup>
6.4 Proportion d'élèves ayant atteint le niveau 2 du B2i (collège)	52,0	84,0	92,8	100 %
8 Taux d'accès des élèves de 2 <sup>nd</sup> e GT à un baccalauréat général et technologique (public et privé)	79,9	81,4	82,3	> 86
9 Taux d'accès des élèves de 2 <sup>nd</sup> e professionnelle à un baccalauréat professionnel (public et privé)	25,4	27,1		> 30
10 Proportion d'élèves en classe terminale des filières scientifiques et techniques	43,3	45,4	45,3	46
10 Proportion de filles en classe terminale des filières scientifiques et techniques	38,3	38,4	38,7	45
11 Proportion d'élèves apprenant l'allemand	6,2	6,5	6,8	10
12 Taux de redoublement en sixième	7,0	6,3	5,3	
12 Taux de redoublement en seconde GT	15,7	14,4	13,1	< 13

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

**(premier degré enseignement privé) 2006 2007 2008 Cible 2010**

1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire					
2	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CM2, les compétences du socle commun (palier 2)			iep <sup>1</sup>	
2.4	Pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau 1 du B2i (école)			90,0%	
3	Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base	en français	92,1	91,1	97
		en mathématiques	93,1	93,5	98
4	Pourcentage d'élèves venant du privé et entrant en 6 <sup>e</sup> avec au moins un an de retard	12,7	10,8	10,8	< 12
6	Pourcentage d'élèves apprenant l'allemand	13,4	9,3	8,1	> 7

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

**(second degré enseignement privé) 2006 2007 2008 Cible 2010**

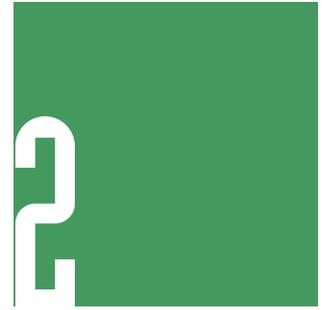
2 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants					
1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de 3 <sup>e</sup> , les compétences du socle commun			iep <sup>1</sup>	
1.4	Proportion d'élèves ayant atteint le niveau 2 du B2i (collège)		97,3	90	
2	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base	en français		93,4	
		en mathématiques		98	
4	Taux d'accès au brevet (public et privé)	72,5	78,1	80,1	83
5	Proportion d'élèves en classe terminale des filières scientifiques et techniques	42,1	42,0	43,4	45
5	Proportion de filles en classe terminale des filières scientifiques et techniques	41,6	41,6	40,9	47
7	Taux d'accès au baccalauréat (public et privé)	64,7	64,9	64	66
8	Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées - % de bacheliers généraux de CSP défavorisées / ensemble des bacheliers généraux - (public et privé)	19,2	21,5	23,1	> 22
9	Taux d'accès des élèves de 2 <sup>nde</sup> GT à un baccalauréat général ou technologique (public et privé)	79,9	81,4		> 86
10	Taux d'accès des élèves de 2 <sup>nde</sup> professionnelle à un baccalauréat professionnel (public et privé)	25,4	27,1		> 30
12	Proportion d'élèves apprenant l'allemand	6,4	6,9	7,2	10

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

**(vie de l'élève) 2006 2007 2008 Cible 2010**

5 Mettre en œuvre l'accompagnement éducatif					
1	Proportion de collèges ayant mis en place l'accompagnement éducatif (public)	n/a	31,9	99,0	100
2	Proportion d'élèves concernés par l'accompagnement éducatif (dans les collèges concernés - public)		n/a	41,8	29,7
		soutien scolaire	n/a	68,8	62,3
3	Proportion d'heures d'accompagnement éducatif consacrées au(x) (dans les collèges concernés - public)	activités culturelles	n/a	17,8	19,3
		activités sportives	n/a	13,4	13,7
		langues	n/a	n/a	4,7

ambition



promouvoir l'égalité des chances  
par la réussite scolaire des élèves  
en zone difficile  
et des élèves à besoins éducatifs particuliers

Cette ambition renvoie à la responsabilité de l'école à l'égard des élèves les plus vulnérables, que ce soit en raison de leur trajectoire personnelle, de leurs caractéristiques individuelles ou du contexte social et culturel dans lequel ils évoluent. Elle vise à répondre de la manière la plus efficace aux **objectifs de réussite scolaire des publics de l'éducation prioritaire** en général et **des réseaux Ambition réussite** en particulier, **des élèves primo-arrivants non francophones, des élèves en risque de sortie sans, a minima, une qualification de niveau V et des élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant.**

L'égalité des chances ne peut rester un principe abstrait : des actions efficaces et ciblées doivent être mises en place pour la promouvoir.

### Un objectif fondé sur l'importance des publics concernés...

Depuis la mise en place de son projet 2007-2010, l'académie scolarise sensiblement le même nombre d'élèves en éducation prioritaire. En revanche, les structures en ont évolué et l'on distingue maintenant deux types de réseaux : 36 réseaux de réussite scolaire (RRS) – soit plus de 300 écoles, 53 collèges, 3 lycées d'enseignement général et technologique et 17 lycées professionnels dans le secteur public (à cela, il faut ajouter, à Marseille, environ 1 200 élèves des écoles et collèges de l'enseignement privé sous contrat fréquentant l'une des six écoles ou l'un des trois collèges classés en éducation prioritaire); 30 réseaux Ambition réussite constitués autour de 27 collèges publics, auxquels sont rattachées 83 écoles, et 3 collèges privés sous contrat ; deux lycées professionnels marseillais sont également classés Ambition réussite.

A la rentrée 2008, 12,6% des écoliers, 28,6% des collégiens et 17,3% des lycéens de l'enseignement public, soit un total de 100 199 élèves, fréquentaient un des établissements d'éducation prioritaire.

### ... et sur des situations d'élèves qui nécessitent une scolarisation selon des modalités adaptées

Il s'agit en particulier :

■ **des élèves primo-arrivants non francophones arrivés en France.** Ce sont des élèves fragiles, souvent du seul fait de leur manque de maîtrise de la langue ; ils constituent une population scolaire très hétérogène quant à leur histoire personnelle et à leur scolarisation antérieure. Cela nécessite la mise en place de dispositifs de scolarisation spécifiques dans les écoles, collèges et lycées. En février 2009, ils étaient 850 dans le premier degré, répartis dans 66 classes spécifiques, et 750 dans



le second degré, accueillis dans 37 dispositifs et 2 modules d'accueil temporaires (MODAC). Dans le premier degré, le développement des classes spécifiques (+17) conjugué à la diminution des effectifs (-73) a permis un meilleur encadrement.

■ des jeunes sortant du système éducatif aux niveaux V bis et VI. Si leur nombre est en diminution, selon l'estimation du ministère (1 806 en 2005-2006 pour 1 831 en 2004-2005), il est encore trop important et certainement sous-estimé par manque d'outils suffisants. Conduire ces jeunes vers une qualification de niveau V est une priorité d'autant plus forte que toutes les études montrent en PACA une hausse de 2,4% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans – 24,1% (DRTEFP, *Conjonctures mensuelles n° 97, mars 2009*).

■ des élèves handicapés à qui l'école, quelle que soit la nature de leur handicap, doit garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances, en corrigeant notamment le déséquilibre entre l'accueil en premier degré et celui dans le second degré. A la rentrée 2008, 5 084 élèves handicapés étaient scolarisés dans le premier degré ; 2 676 dans le second degré (soit, respectivement, 983 et 603 de plus en quatre ans), avec un rapport entre premier et second degrés en amélioration.

## La réussite scolaire pour tous

L'académie réaffirme le principe d'action positive et s'engage sur un objectif prioritaire d'ordre pédagogique auprès de tels publics : améliorer les performances scolaires des élèves. Cela suppose une démarche réaffirmée de continuité pédagogique (renforcement des liens entre les premier et second degrés) selon les modalités qui président désormais à toute action publique : le suivi, la contractualisation et l'évaluation régulière des performances. Chacun des réseaux est ainsi engagé par un contrat (contrat d'objectifs scolaire, contrat Ambition réussite), en articulation étroite avec le projet annuel de performance de l'établissement – PAPÉt – et le projet de circonscription. Chaque contrat définit des objectifs évaluables centrés sur la performance scolaire et précise les actions qui doivent permettre de les atteindre (*un exemple de contrat Ambition réussite p. 29*). L'ensemble est régulièrement évalué à partir d'indicateurs ciblés.

La création des réseaux Ambition réussite et des sites d'excellence dans le cadre du plan Espoir banlieues (trois lycées marseillais – Diderot, Victor Hugo et Saint-Exupéry – en font partie) favorise le recentrage des moyens et leur adaptation aux publics prioritaires.

Les projets annuels de performance académique (PAPA) premier degré, second degré et enseignement privé sous contrat se sont donc fixé des objectifs en cohérence avec ces enjeux et dont les effets doivent se répercuter sur la performance académique en général.

Ils s'apprécient relativement à trois types de valeurs : internes à l'éducation prioritaire (écart par rapport à l'éducation prioritaire au plan national), internes à l'académie (écart éducation prioritaire/

hors éducation prioritaire – EP/hors EP) et internes à l'éducation prioritaire dans l'académie (écart réseau Ambition réussite /hors réseau Ambition réussite). Chaque programme s'organise autour de séries d'indicateurs ciblés, dont deux sont communes aux deux degrés :

■ les écarts des **résultats aux évaluations**. Cette mesure est soumise à l'existence d'évaluations institutionnelles régulières :

- en fin d'école primaire pour le premier degré (*PAPA 1<sup>er</sup> degré, 2.2*). La comparaison des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base définies en référence au socle commun en français et en mathématiques s'effectue à partir des résultats aux évaluations d'entrée en sixième. Elle n'exclut pas la prise en compte locale d'indicateurs plus fins présents ou à venir.
- en fin de collège, avec le diplôme national du brevet (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 2.3*). **Bien que l'écart entre le réseau Ambition réussite et hors EP se soit réduit de 0,07 point depuis 2006, le rapport des taux de réussite entre EP et hors EP se réduit lentement (0,91 en 2007 ; 0,92 en 2008) ; l'objectif est d'atteindre 0,93 d'ici 2010.** D'autres indicateurs (taux d'orientation en seconde générale et technologique par exemple) peuvent s'avérer pertinents lorsqu'ils relèvent notamment de l'orientation des élèves en fin de collège (*cf. ambition 1*).

■ l'écart des **taux d'encadrement** (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 2.4*). Le nombre d'élèves par classe ou division traduit l'effort de l'académie en direction des publics de l'éducation prioritaire. L'objectif vise ici à maintenir, pour les cinq années à venir, un écart de trois points entre EP et hors EP dans l'académie (2,5 en France) et de parvenir à un écart de 4,5 points en faveur des réseaux Ambition réussite pour concentrer encore davantage de moyens au bénéfice de leurs élèves. Le choix d'objectifs supérieurs aux valeurs nationales devrait permettre de ramener le taux d'encadrement

dans l'académie à des valeurs proches de la moyenne nationale. **En 2008, cet écart est de 3,9 contre 3,4 en 2007.**

Une troisième série d'indicateurs ne concerne que le premier degré et porte sur le **rapport des proportions d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard** (*PAPA, 2.4*). Peu significatif pour ce qui concerne la comparaison EP/hors EP, il l'est singulièrement pour les réseaux Ambition réussite (près d'un élève sur deux).

*La priorité de réduire les écarts  
dans les résultats scolaires  
implique des arbitrages forts  
dans l'allocation des moyens*



L'académie s'est également engagée dans une politique volontariste de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, afin :

■ d'assurer aux **élèves nouvellement arrivés en France** (ENAF) une acquisition rapide de la langue française.

L'objectif vise, pour 100 % des élèves, l'intégration dans

une classe correspondant à leur classe d'âge, à l'issue d'un an au plus de scolarisation spécifique.

Deux indicateurs ont été retenus :

- le nombre d'ENAF ayant bénéficié, au cours de leur première année, d'une prise en charge dans un dispositif spécifique par rapport au nombre d'ENAF arrivés dans la même période ;
- le nombre d'anciens ENAF ayant bénéficié, l'année précédente, d'une prise en charge spécifique et ayant intégré, au 30 octobre de l'année en cours, la classe correspondant à leur classe d'âge ;

■ de développer, pour les **élèves handicapés**, des structures d'accueil spécialisé en corrigeant le déséquilibre entre l'accueil en premier degré et celui dans le second degré, notamment en doublant le nombre d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) d'ici 2010 – en créant en moyenne 9 UPI par an – et en passant de 0,9 % d'élèves intégrés dans un établissement du second degré à 1,6 % d'ici 2010 ;

■ de diminuer le taux de sortie aux niveaux V bis et VI en diminuant de 20 % par an le nombre de **sortants sans qualification** (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 1.3 – cf. objectifs de performance p. 19*).

## Des actions au service de ces objectifs

### *Pour les publics de l'éducation prioritaire des premier et second degrés*

Pour les publics de l'éducation prioritaire, dans le premier degré comme dans le second degré, toutes les actions sont contractualisées et donc évaluées au regard de leurs effets sur la performance des élèves qui en bénéficient ; elles sont dotées d'indicateurs chiffrés précis. Parmi celles-ci, il est possible de distinguer :

■ **des actions concernant les élèves**, directement subordonnées à la maîtrise des apprentissages et par conséquent à la réussite scolaire du plus grand nombre. Plus qu'ailleurs, il est nécessaire ici d'adapter en permanence la réponse scolaire aux besoins des élèves afin de leur permettre *a minima* l'acquisition des compétences et connaissances définies par le socle commun. Une partie de ces actions relève principalement des **pratiques éducatives et enseignantes dans le temps de la classe**. Les évaluations qui jalonnent le parcours de chaque élève sont ici les éléments qui fondent

*... une politique volontariste de scolarisation adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers...*

les stratégies à mettre en œuvre. A partir du profil d'une classe ou d'une division, les équipes définissent des priorités en termes de remédiation des insuffisances et de consolidation des acquis. De même, l'analyse des profils d'élèves précède la mise en place de groupes de compétences, voire de parcours personnalisés (PPRE, dispositifs relais...). Les moyens supplémentaires dont disposent les écoles et collèges en éducation prioritaire, et surtout en réseau Ambition réussite, sont ainsi au service d'une pédagogie de plus en plus différenciée (cf. ambition 1). L'ensemble peut prendre la forme de dispositifs innovants et faire largement place à l'expérimentation. Dans de nombreux réseaux, par exemple, la co-intervention qui se développe au sein des enseignements permet d'optimiser la présence de professeurs ou d'assistants pédagogiques supplémentaires. D'autres actions relevant de **l'accompagnement à la scolarité** peuvent s'effectuer **dans** comme **hors du temps scolaire** : projet culturel, aide au travail personnel, sport, école ouverte, tutorats entre étudiants et collégiens, parrainages et partenariats, dans le cadre du pôle d'excellence pour les réseaux Ambition réussite. L'accompagnement éducatif quotidien mis en place à la rentrée 2007 et généralisé en 2008 a pour objectif de contribuer aux progrès attendus (cf. p. 15-16).

Tout en poursuivant les mêmes objectifs en terme d'acquisition scolaire, certaines actions s'attachent plus spécialement à **redonner sens à l'école** pour l'élève – c'est notamment le cas pour le module de découverte professionnelle 6 heures (DP6), le tutorat et le parrainage... Elles peuvent aussi contribuer à rehausser l'image souvent négative qu'a l'élève de lui-même ; elles l'amènent aussi à enrichir, en l'élargissant, sa vision du monde qui l'entoure ; elles lui permettent de s'autoriser à se projeter dans une dynamique de réussite, voire d'excellence.

Dans les secteurs concernés par l'éducation prioritaire, dont le recrutement socialement défavorisé coïncide souvent avec un rapport détérioré à la pratique scolaire, on s'attachera à valoriser des capacités d'excellence dans des

domaines non scolaires (notamment dans celui du rapport au corps et à l'exercice physique et sportif) pour en faire des leviers au service d'une acquisition de savoirs scolaires et savants.

La plus grande cohérence doit pouvoir ici se trouver entre les actions, les dispositifs et les divers intervenants afin de gagner en efficacité auprès de chaque élève. L'utilisation des outils et des ressources des technologies les plus récentes est mise au service de cette recherche de cohérence et d'efficacité. De même, une implication forte de l'académie dans les **équipes de réussite éducative** est une condition de la pleine efficacité de ce dispositif partenarial auprès duquel les élèves et leurs familles peuvent trouver un appui complémentaire.

*Toutes les actions,  
contractualisées, doivent être  
évaluées au regard de leurs  
effets sur la performance des  
élèves qui en bénéficient*



■ **des actions concernant les personnels et équipes de l'Éducation nationale.** Elles sont en relation avec le pilotage et l'accompagnement aux divers échelons (académique, départemental, réseau, établissement...) et la professionnalisation des acteurs éducatifs dans leur ensemble.

**Le suivi et l'accompagnement de proximité** des réseaux et établissements sont effectués par les responsables académiques et départementaux et par les corps d'inspection.

Cela suppose un effort sensible de **formation** de tous les personnels concernés. Le plan de formation prévoit donc des actions à public désigné ou à candidature collective pour les différents acteurs de l'éducation prioritaire, selon trois axes principaux : l'aide au pilotage et au suivi des réseaux, la mise en cohérence des parcours scolaires autour de l'élève (continuité entre les cycles, approches transversales, livret de compétences...), l'adaptation des pratiques enseignantes (évaluation, différenciation pédagogique, innovation...).

■ **des actions concernant les parents** : école des parents, projets santé par exemple. Ces actions visent à développer la place et le rôle des familles et à agir sur l'environnement de l'élève (cf. p. 45). Elles s'avèrent de plus en plus indispensables.

#### *Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers*

Les actions à conduire pour les ENAF sont centrées sur l'amélioration qualitative de leur scolarisation : il s'agit de mieux les positionner dès le début de leur scolarité en France, en identifiant et en reconnaissant leurs acquis antérieurs à l'immigration, acquis scolaires et extra-scolaires.

Pour valoriser leurs premiers apprentissages de la langue française et créer un contexte favorable à leur réussite, la préparation au diplôme d'études en langue française (DELFI) est mise en œuvre. L'expérimentation de l'année scolaire 2005-2006 a démontré que cette certification est un puissant facteur de motivation. A l'horizon 2010, tous les ENAF seront concernés. Par ailleurs, un dispositif expérimental vise à les accompagner dans la préparation aux choix d'orientation, notamment par des actions de parrainage. Ces actions sont menées avec des associations partenaires,

*Trois axes principaux de formation :  
l'aide au pilotage, la mise en cohérence  
des parcours scolaires, l'adaptation  
des pratiques enseignantes*

*... reconnaître les acquis  
des ENAF antérieurs  
à l'immigration...*

dans le cadre de la convention signée le 7 octobre 2005 et renouvelée le 18 juin 2008 avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSE, ex-FASILD). Un cahier des charges définit les modalités de ces actions et les indicateurs d'évaluation.

L'amélioration de la scolarisation des **élèves handicapés** nécessite que l'effort entrepris depuis quatre ans soit poursuivi. Outre le programme national de création de nouvelles UPI, l'académie développe les dispositifs post-UPI en lycée professionnel et en lycée. La proportion d'élèves

### *... développer les dispositifs d'accueil UPI et post-UPI en lycée professionnel et en lycée...*

handicapés bénéficiant d'une aide à la scolarisation a presque doublé depuis la rentrée 2005 : augmentation de 13,2 points pour l'accompagnement individuel et de 6,3 points pour l'accompagnement collectif (*PAPA Vie de l'élève, 4.1*). L'objectif d'atteindre une proportion de 30 pour l'accompagnement individuel et de 15 pour le collectif d'ici 2010 a été dépassé

pour le premier et est presque atteint pour le second. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est progressivement établi pour tout élève handicapé, la convention signée le 15 juin 2009 avec l'Association régionale pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté (ARI) devrait accélérer le processus. Cette politique s'accompagne d'une formation spécifique, tant initiale que continue, des enseignants (*PAPA 1<sup>er</sup> degré, 3.3*).

### *... diminuer le nombre de sorties sans qualification de 20 % par an...*

Enfin, pour diminuer le nombre des **sorties sans qualification** de 20% par an, tous les établissements doivent mettre en place un observatoire des ruptures afin de prévenir les sorties prématurées et d'offrir aux élèves en risque de décrochage des solutions adaptées. En 2008-2009, 247 (soit 48,6% – 154 collèges, 41 lycées et 52 lycées professionnels) d'entre eux en ont effectivement un. Les dispositifs relais et les parcours personnalisés de prévention des ruptures scolaires en collège, lycée professionnel et lycée font partie des solutions pertinentes.

## Un exemple de contrat Ambition réussite \*

### Préambule

Les orientations nationales de l'éducation prioritaire sont définies par la circulaire n° 2006-058 du 30 mars 2006, *Principes et modalités de la politique de l'Education prioritaire*, qui instaure la mise en place des réseaux Ambition réussite.

### Dispositions générales

Le contrat Ambition réussite a pour objet de formaliser un engagement entre les autorités académiques et le réseau Ambition réussite s'appuyant sur le partenariat avec les autres services de l'état, les collectivités territoriales, les parents d'élèves et les associations.

La mutualisation des pratiques et la mobilisation des moyens ont pour ambition d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves du réseau Ambition réussite.

Le présent contrat est signé pour la période allant de janvier 2006 à décembre 2010.

### Axes prioritaires des projets des réseaux Ambition réussite

- 100 % d'élèves lecteurs à l'issue de l'école primaire.
- Maîtrise du socle commun des compétences à l'issue du collège pour tous les élèves.
- Maîtrise des conduites sociales liées au respect de soi et d'autrui.

### L'engagement de l'académie

L'académie confirme les principes de répartition différenciée des moyens devant élèves (postes, crédits) et les avantages indemnitaires liés à l'appartenance des établissements scolaires du second degré et des écoles à un réseau Ambition réussite.

Elle accompagne les réseaux Ambition réussite dans l'élaboration, le pilotage et l'évaluation de leur projet.

Elle inscrit dans ses priorités la formation des personnels affectés dans un réseau Ambition réussite.

### L'engagement du réseau Ambition réussite

Le réseau inscrit son action dans les axes prioritaires définis aux niveaux national, académique et départemental.

Les objectifs prioritaires du contrat Ambition réussite sont :

- maîtrise de la langue : amélioration des compétences à l'entrée du cycle 3 (67,3% en 2006), avec comme cible 79 % de réussite en 2008 ;
- poursuite des objectifs liés au respect de soi et d'autrui : diminution du taux d'absentéisme, des actes d'incivilité, des exclusions définitives, augmentation de la participation des parents aux réunions liées à l'école ;
- valorisation des enseignements scientifiques et technologiques pour permettre une meilleure orientation vers ces filières (objectif spécifique lié au pôle d'excellence).

Le réseau Ambition réussite procédera, au terme de chaque année scolaire, à une évaluation de la mise en œuvre de son projet et du degré d'atteinte des objectifs qu'il s'est assignés ; après validation par les autorités académiques, cette évaluation pourra se traduire par un ajustement des objectifs et des actions du contrat, ainsi que des moyens mis en œuvre.

Le document contractuel est porté à la connaissance de tous les membres du réseau Ambition réussite.

\* Tous les contrats Ambition réussite de l'académie ont été signés avant la fin 2006.

# Objectifs de performance

(premier degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010

2 Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers				
3 Rapport des proportions d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences de base	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire	en français		iep <sup>1</sup>
		en mathématiques		iep <sup>1</sup>
4 Rapport des proportions d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> avec au moins un an de retard	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire		2,6 2,4 2,3	2,3
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire		1,6 1,9 1,9	1
5 Ecart des taux d'encadrement (E/classe)	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire			iep <sup>1</sup>
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire			iep <sup>1</sup>
6 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du premier degré			2,2 1,9 2,0	2,8

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

(second degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010

2 Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers				
2 Rapport des proportions d'élèves maîtrisant, en fin de 3 <sup>e</sup> , les compétences de base	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire	en français		iep <sup>1</sup>
		en mathématiques		iep <sup>1</sup>
3 Rapport des taux de réussite au brevet	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire		0,71 0,77 0,78	0,85
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire		0,89 0,91 0,92	0,93
4 Ecart des taux d'encadrement en collège (E/D) – en points	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire		-3,7 -3,4 -3,9	-4,5
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire		-2,6 -2,4 -2,5	-3,0
5 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du second degré			1,2 1,3 1,4	1,6

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

(vie de l'élève) 2006 2007 2008 Cible 2010

4 Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves				
1 Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire	accompagnement individuel		20,2 25,1 31,3	30
	accompagnement collectif		10,9 13,4 13,0	15
	ensemble		31,1 38,6 44,3	45

promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers



# ambition 3

adapter l'offre de formation et de certification  
aux objectifs de réussite scolaire

## *Les évolutions doivent s'inscrire dans une perspective stratégique pluriannuelle clairement argumentée*

L'objectif 1 du projet annuel de performance académique (PAPA) second degré assigne à l'institution scolaire des obligations de résultats sur un double plan :

- quantitatif, avec la volonté de prendre en compte le maximum d'élèves d'une classe d'âge ;
- qualitatif, au regard de la maîtrise des compétences attendues en fin de scolarité et de l'obtention des diplômes correspondants.

Ce premier objectif est, de fait, étroitement associé aux ambitions 1, 2 et 5 (volet ouverture sur le monde professionnel). Il vise à :

- diversifier les modalités de formation professionnelle (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 3*) ;
- favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 4 ; PAPA Enseignement privé, 4*).

L'offre de formation qui en résulte, sur un territoire et sur une échelle de temps donnés, doit en conséquence proposer des parcours de formation au bénéfice d'élèves dont les besoins sont bien identifiés, avec une finalité affichée d'insertion ou de certification.

### **Elaborer de véritables stratégies d'évolution**

#### *La méthode*

L'offre de formation ne saurait s'élaborer dans les seuls établissements scolaires publics du second degré, ni être soumise au seul regard des services académiques. Pour trouver sa pleine efficacité, elle doit donner lieu à plus large concertation et respecter les « cadres » structurants, déterminés en partenariat avec le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et/ou au niveau académique :

- plan régional de développement des formations (PRDF) ;
- programme prévisionnel des investissements (PPI) et son actualisation 2007 (notamment, impact des nouveaux lycées, internat) ;
- accords-cadres tripartites Etat – Région – professions ;
- schéma d'évolution des formations professionnalisantes post-bac (BTS, DUT, licences professionnelles) ;
- projets annuels de performance académique (PAPA), rapport annuel de performance académique (RAPA) et leur actualisation régulière.

Dans chaque type d'enseignement, général, technologique, professionnel, pour chaque ouverture de formation souhaitée, il convient de :

■ s'interroger sur l'aire de recrutement adéquate – l'échelle de l'établissement, du bassin (zone d'emploi), voire de l'académie – et donc du public d'élèves visé en évitant les formations concurrentes ou redondantes entre public et privé sous contrat, formations sous statut scolaire ou par apprentissage ;

■ répondre de manière convaincante à ces questions : pour quelle finalité (poursuite d'études ou insertion professionnelle) ? pour quels élèves ? avec quels enseignants ? avec quels locaux et équipements ? avec quel financement ?

Dans l'enseignement professionnel, nouer des contacts réguliers et durables avec les milieux professionnels constitue en outre la condition de toute évolution de la carte, car il est nécessaire de faire état des avis recueillis lors de l'instruction des plans triennaux. Cela suppose un partage de l'information (par la diffusion locale des documents académiques) et une élaboration partagée du plan triennal.

*... pour quelle finalité ? pour quels publics ? avec quels enseignants ? avec quels locaux et équipements ? avec quel financement ?*

La concertation dans l'instruction des projets est également indispensable, avec le conseil régional au regard de ses compétences propres comme avec tous les partenaires professionnels susceptibles d'éclairer l'horizon de l'insertion professionnelle. Elle est d'autant plus indispensable que l'académie vit une période de créations, par le conseil régional, **de nouveaux lycées prévus à l'horizon 2010-2015**, ce qui conduit à repenser la cohérence et la carte des formations<sup>1</sup> :

- lycée polyvalent professionnel, général, technologique de la Fourragère, à Marseille 12<sup>e</sup> – Bouches-du-Rhône (~ 1100 élèves) ;
- lycée général et technologique tertiaire, à Vaison-la-Romaine – Vaucluse (~ 500 élèves) ;
- lycée général et technologique tertiaire, à Velaux – Bouches-du-Rhône (~ 900 élèves) ;
- lycée polyvalent du 13<sup>e</sup>, **quartier Saint-Mitre**, à Marseille – Bouches-du-Rhône (~ 1000 élèves) ;
- lycée polyvalent, à la Bouilladisse – Bouches-du-Rhône (~ 1000 élèves) ;
- **lycée général et technologique, à Châteaurenard – Bouches-du-Rhône (~ 800 élèves) ;**
- **lycée polyvalent, à Allauch – Bouches-du-Rhône (~ 800 élèves).**

<sup>1</sup> La création d'un lycée à Villeneuve-les-Avignon à la rentrée 2007 – académie de Montpellier – a conduit de même à revoir la cohérence des formations des lycées d'Avignon.

## *Tendre vers la disparition des sorties sans qualification*

Les échanges entre les différents bassins doivent, jusqu'à ces échéances, intégrer ces données précises à leur réflexion sur l'évolution de la carte des langues, des formations post-bac en lycée (essentiellement BTS), des options (linguistiques, sportives, scientifiques ou culturelles<sup>2</sup>).

A l'appui de toute demande, le plan triennal de chaque lycée ou lycée professionnel doit indiquer en quoi il est complémentaire – ou du moins non concurrent – de celui de ses voisins, autrement dit en quoi il répond à un véritable besoin collectif.

### *Les évolutions*

Elles doivent s'inscrire dans une perspective stratégique pluriannuelle, de façon à prévenir les à-coups des propositions conjoncturelles et situer chaque rentrée dans une démarche de long terme. D'où la nécessité de « voir plus loin » que la rentrée scolaire et de faire partager cette vision,

afin d'éviter l'empilement des formations et le zapping fébrile, particulièrement inadapté en cette période de diminution des effectifs des élèves scolarisés en second cycle, car il risque d'affaiblir des séries ou des sections parfois fragiles. La priorité est au renforcement et à la modernisation des filières existantes.

Il faut également chiffrer et évaluer le coût de ces évolutions : coût pédagogique (heures d'enseignement) et disponibilité de la ressource humaine, coût matériel (équipements, locaux).

Ce facteur financier impose d'établir des priorités. Elles peuvent être prescrites par des directives nationales précises, et l'échelle de temps est alors donnée. Mais elles sont aussi la traduction sur le terrain de prescriptions académiques susceptibles de constituer des réponses aux faiblesses de notre tissu éducatif, au regard des objectifs de performance retenus par l'académie.

## **Parcours de formation**

### *Pour quels élèves ?*

La situation de tous les élèves doit être examinée. Compte tenu de la diversité de leurs origines sociales et culturelles et de leurs acquis, l'institution scolaire doit être en mesure de les suivre tous au fil de leur cursus scolaire et de les orienter vers les parcours adaptés à leurs besoins en impliquant la totalité des acteurs qui jalonnent lesdits parcours.

<sup>2</sup> Les enseignements artistiques requièrent un partenariat obligatoire avec la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)



L'académie dispose pour cela de divers indicateurs fixés dans le PAPA second degré (3 et 4) ainsi que du suivi de cohortes, des suivis individuels (notamment les sorties prématurées du collège et des lycées). Les services académiques vont peu à peu les améliorer et les affiner, avec le concours du conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA) pour l'apprentissage, ce qui permettra de disposer d'une connaissance complète du devenir de nos élèves et d'agir sur les phénomènes constatés.

L'académie s'est également donné pour objectif de connaître le « devenir » de tous les sortants de troisième (et pas seulement de ceux qui ont constitué un dossier d'orientation pour le lycée professionnel).

Il faut en outre systématiser les visites des professeurs principaux de collège dans le lycée de secteur afin de leur donner un retour d'information sur les affectations des élèves sortant de collège et leur devenir au lycée.

De même, les professeurs principaux de 3<sup>e</sup> seront systématiquement informés, en fin d'année scolaire, de l'orientation de leurs élèves en fin de seconde (n + 2).

Enfin, susciter chez les lycéens l'envie de poursuivre des études supérieures, **améliorer le parcours des élèves de l'enseignement secondaire vers les formations supérieures** constituent des objectifs pour la réalisation desquels l'académie a passé des accords avec les établissements d'enseignement supérieur (universités et autres établissements de formation, laboratoires de recherche). Elle s'est engagée à les valoriser auprès de tous les élèves de l'académie en mettant en place diverses actions : rencontres enseignants – chercheurs, orientation active, dispositif académique de tutorat individualisé, transfert des méthodes universitaires en mathématiques (logiciel ForEva), amélioration de l'information au moyen des différents salons (cf. p. 53) et d'outils numériques (blog académique et web-tv).

### *Pour quelles finalités ?*

#### **En collège**

Chaque élève doit trouver la voie la mieux adaptée à ses goûts, ses compétences et ses possibilités, ce qui implique tout d'abord qu'il soit en mesure, s'il le souhaite, en classe de 3<sup>e</sup>, de s'ouvrir sur la connaissance des métiers, ce que permet notamment l'option DP3. Elle est généralisée à tous les collèges de l'académie à la rentrée 2008. **A la rentrée 2009 sera mis en place, de la classe de 5<sup>e</sup> à celle de terminale, le parcours de découverte des métiers et des formations dont le but est de contribuer à la connaissance des métiers et des parcours de formation correspondants.**

*Viser l'obtention d'un diplôme pour tous les élèves à l'issue de leur parcours scolaire*

## *Diversifier les voies de réussite*

L'académie veille par ailleurs à la diversification des parcours : tous les élèves n'atteignent pas la voie de la réussite par les mêmes chemins, ni nécessairement au même rythme. A cette fin,

l'académie continue à mettre en place les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) proposés aux élèves de 4<sup>e</sup> et, dans les lycées professionnels, en 3<sup>e</sup>, les modules de découverte professionnelle 6 heures

(DP6), dont la finalité est la préparation à une poursuite d'études en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA). L'objectif de proposer au moins un module DP6 par bassin à l'horizon 2010 est atteint depuis la rentrée 2008.

Enfin, une attention particulière est portée à l'orientation dans les filières conduisant à un baccalauréat professionnel trois ans – orientation prioritairement réservée aux élèves de 3<sup>e</sup>, dont l'expérimentation a été élargie de manière significative à la rentrée 2008 (594 places supplémentaires) et généralisée à la rentrée 2009 (plus de 5 000 places ouvertes en première année).

Les classes européennes contribuent de même à la diversification des formations en collège ; l'académie en poursuit l'implantation (cf. p. 58 et 62).

### **En lycée**

Il convient de stabiliser, en lycée, le processus de rééquilibrage des options scientifiques, amorcé depuis 2004, avec le double souci :

- de consolider, dans le cursus lycéen, de véritables stratégies d'orientation scientifique, notamment en s'appuyant sur les couples d'options scientifiques, au besoin, expérimentales ;
- de constituer un vivier solide à partir du couple d'options Initiation aux sciences de l'ingénieur (ISI) et Informatique et systèmes de production (ISP), en vue d'orientations en nombre suffisant vers les séries Sciences et techniques industrielles (STI) et scientifiques, option Sciences de

*Promouvoir en lycée les filières  
scientifiques et technologiques  
industrielles, avec une  
présence accrue des filles*

l'ingénieur (S-SI). L'objectif est d'accroître dans un premier temps les effectifs de première de l'équivalent d'une division supplémentaire en moyenne par bassin et de contribuer ainsi à l'objectif plus large de porter à 45 % d'ici 2010 le pourcentage d'élèves en classe de terminale des séries scientifiques et technologiques in-



dustrielles (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 1.10*). Ce taux, en progression régulière depuis 2003, est passé de 43,1 en 2005 à 45,3 en 2008 (43,3 en 2006 et 45,4 en 2007).

Il faut également poursuivre l'effort d'orientation des filles vers les filières scientifiques et technologiques, avec une cible à 45% en classe de terminale d'ici 2010 (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 1.10*). Ici aussi, la progression est régulière depuis 2004, passant de 38,3 en 2006 à 38,4 en 2007 et à 38,7 en 2008.

La loi du 11 février 2005 fait obligation d'offrir des poursuites de scolarité à visée certificative pour les élèves issus des UPI. La création d'un dispositif d'accueil post-UPI est à prévoir à l'horizon 2010 dans un lycée par bassin en moyenne. *Le nombre des UPI a rapidement augmenté depuis 2006. Une première post-UPI a été créée à la rentrée 2007. A la rentrée 2009, l'académie proposera 64 UPI et 11 post-UPI pour accueillir les élèves en situation de handicap.*

Conformément aux prescriptions de la loi d'orientation et de programme de 2005, l'académie a repris, dans son PAPA second degré, l'objectif d'accroître le pourcentage d'élèves devant atteindre le niveau du baccalauréat.

Elle entend l'atteindre :

- en stabilisant, puis en faisant repartir à la hausse le taux d'orientation vers la seconde générale et technologique ;
- en diminuant fortement (de moitié d'ici 2010) le taux de redoublement en seconde ;
- en encourageant une réorientation précoce en *baccalauréat professionnel trois ans* en cas d'échec en seconde ;
- en stabilisant qualitativement l'orientation vers les formations professionnelles de niveau V, y compris à travers une diversification maîtrisée recourant au baccalauréat professionnel en trois ans.

*Améliorer le taux d'accès au baccalauréat par le développement équilibré des différentes voies, générale, technologique, professionnelle*

*Lutter contre l'échec en seconde*

### **En lycée professionnel**

Outre le dispositif charnière déjà mentionné (DP6), de nouvelles places d'accueil sont créées au niveau V pour l'ensemble des candidats à ces formations à l'issue de la troisième, et notamment pour les plus fragiles scolairement (section d'enseignement général et professionnel adapté – SEGPA –, 3<sup>e</sup> insertion...).

## *Développer l'offre de formation professionnalisante proposée aux bacheliers*

Les leviers d'action sont les suivants :

- veiller à l'affectation dans les formations professionnelles de niveau V des sortants de SEGPA ou de 3<sup>e</sup> insertion, bassin par bassin ;

- renforcer significativement le niveau V : ainsi, 525 places

nouvelles de CAP ont été créées sur les quatre années scolaires 2005-2006 à 2008-2009 ; le mouvement se poursuit et s'accélère à la rentrée 2009, en accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle, avec la création de 628 places supplémentaires en première année de CAP ;

- viser la création de 100 places supplémentaires par an en moyenne dans des formations par apprentissage en établissement scolaire du second degré public.

Ces dispositifs n'atteindront que partiellement leur objectif si parallèlement ne sont pas occupées toutes les places existantes. Il est donc nécessaire de veiller au bon remplissage des formations actuelles, mais aussi d'analyser précisément les abandons en cours d'études et de tout mettre en œuvre pour que les élèves aillent jusqu'au bout du parcours entamé. Le nombre de places vacantes en lycée professionnel constitue un bon indicateur d'une telle vigilance. C'est ainsi que les formations accueillant cinq élèves au plus pendant trois années scolaires consécutives seront appelées à disparaître.

### **En formation post-bac**

La carte académique actuelle des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) s'enrichit à la rentrée 2009 d'une nouvelle CPGE (type économique scientifique) au lycée Saint-Exupéry, à Marseille. Elle souligne l'effort de l'académie au bénéfice d'un lycée en zone d'éducation prioritaire et lycée d'excellence. L'objectif d'utiliser pleinement l'ensemble des classes d'ici 2010 reste maintenu. L'offre de formation professionnalisante courte proposée aux bacheliers doit également être développée.

*... création de 3 BTS supplémentaires par an (dont un en apprentissage) en moyenne d'ici 2010...*

Le schéma de développement post-bac permettra d'améliorer la cohérence entre les formations des sections de technicien supérieur (STS) et des instituts universitaires de technologie (IUT) et de développer l'offre de licences professionnelles sur tout le territoire académique. Il prévoit notamment la création de 3 BTS supplémentaires en moyenne par an entre 2005 et 2010 (dont un en apprentissage en établissement public). Les STS seront prioritairement alimentées par les bacheliers technologiques, voire les bacheliers professionnels, comme le préconise la mesure nationale en faveur des mentions B et TB aux

baccalauréats professionnels. Quant aux élèves ayant débuté un cursus en STS, il s'agit de veiller à leur maintien sur les deux années.

L'ensemble de ce processus ambitieux doit être accompagné d'un programme d'hébergement en internat en lycée, notamment en milieu urbain, pour que les parcours scolaires généraux, professionnels ou supérieurs se déroulent dans des conditions optimales. En 2008, le nombre de places d'internat disponibles, surtout à Marseille, est notoirement insuffisant. L'académie souhaite que la Région, qui a inscrit cette priorité dans ses objectifs à l'horizon 2010-2012, réalise rapidement ses projets de réhabilitation et de création d'internats à Marseille autour des trois pôles identifiés – Nord, Centre et Sud.

### **La formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

L'article 134 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (chapitre II, section 1, *Développement de la formation professionnelle – validation des acquis de l'expérience*), stipule que « les diplômes ou les titres à finalité professionnelle sont obtenus par les voies scolaire et universitaire, par l'apprentissage, par la formation professionnelle continue ou, en tout ou en partie, par la validation des acquis de l'expérience ».

La loi consacre ainsi la VAE comme une nouvelle voie d'accès à la certification.

L'académie s'engage résolument dans cette voie. Pour plus d'efficacité, elle a réorganisé à la rentrée 2007 son dispositif autour d'un centre académique (CAVA) s'appuyant à la fois sur les services académiques pour assurer les fonctions « régaliennes » de la validation (recevabilité des candidatures et certification) et sur le dispositif académique de formation continue des adultes pour l'accueil et l'accompagnement des candidats.

Les objectifs prioritaires sont ici d'augmenter le taux des candidatures, d'élever le niveau de qualification et corollairement d'augmenter le taux de certification totale. L'atteinte de cet objectif, inscrit dans le PAPA 2<sup>nd</sup> degré (5), conditionne, pour tous les niveaux, la réussite de l'insertion professionnelle.

Pour les élèves sortis prématurément du système éducatif et qui ont exercé une activité professionnelle de manière continue ou discontinue, il est prévu de renforcer l'information non seulement sur la formation continue, mais aussi sur le dispositif académique de validation des acquis de l'expérience pour assurer au moins un premier niveau de qualification partiel ou total. L'objectif est d'augmenter substantiellement le nombre de candidats au niveau V de certification, notamment dans le cadre de conventions de partenariat avec les branches, les syndicats professionnels et les collectivités territoriales.

*L'académie s'engage résolument  
dans la certification par la validation  
des acquis de l'expérience*

# Objectifs de performance

(second degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010

1 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants						
10	Proportion d'élèves en classe terminale des filières scientifiques et techniques	43,3	45,4	45,3	45	
10	Proportion de filles en classe terminale des filières scientifiques et techniques	38,3	38,4	38,7	45	
3 Diversifier les modalités de formation professionnelle						
1	Taux d'obtention d'une certification (CAP, BEP, bac pro, BTS) à l'issue d'une formation par apprentissage	niveau V			iep <sup>1</sup>	
		niveau IV			iep <sup>1</sup>	
		niveau III			iep <sup>1</sup>	
2	Ecart des taux de réussite entre apprentis et scolaires (en points)	CAP	-2,1	-1,9	0,1	-2,0
		BEP	-9,7	-8,4	-6,0	-3,0
		BTS	-6,0	-7,7	-4,3	-5,0
3	Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans (MGI)	taux de poursuite d'études	75	68	72	80
		taux d'accès à l'emploi	10	12	9	12
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire						
1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	74,5	74,1		82	
2	Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS (public et privé)	41,1	43,4	39,7	45	
3	Proportion de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée – hors poursuite d'études (public et privé)				80	
5 Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie						
1	Taux de certification des bénéficiaires du dispositif VAE	certification totale	55,5	58,7	60	
		certification partielle	23,5	26,9	30	

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

(enseignement privé premier et second degrés) 2006 2007 2008 Cible 2010

2 Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants					
5	Proportion d'élèves en classe terminale des filières scientifiques et techniques	42,1	42,0	43,4	45
5	Proportion de filles en classe terminale des filières scientifiques et techniques	41,6	41,6	40,9	47
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire					
1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (public et privé)	74,5	74,1		82
2	Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS (public et privé)	41,1	43,4	39,7	45
3	Proportion de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée – hors poursuite d'études (public et privé)				80

# ambition 4

assurer la sérénité de la vie scolaire

Une vie scolaire sereine suppose le respect de règles et obligations par les élèves, la protection du milieu scolaire, l'apprentissage par les élèves des codes sociaux de la vie collective et de la responsabilité.

La construction par les élèves d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres est au cœur de la démarche éducative visant à donner à cette sérénité des fondements durables et structurés.

Cette construction nécessite, dans et hors l'établissement, la mobilisation et l'ambition collectives des adultes concernés par l'éducation des élèves.

## Faire respecter l'école et ses obligations

Etre présent à l'école est le premier devoir de l'élève, pouvoir étudier dans la sécurité son premier droit. Lutter contre l'absentéisme et la violence scolaire demeure la priorité fondamentale en

matière de vie scolaire. Cela demande volonté, méthode et rigueur dans leur traitement, ainsi que des politiques de prévention réfléchies, structurées et à la hauteur des enjeux socio-éducatifs.

### *Parce que l'école est un droit, elle crée des devoirs*

L'amélioration de l'existant, du niveau de l'établissement scolaire à celui de l'académie,

passé, d'une part, par la mobilisation de toutes les compétences éducatives à l'intérieur du système scolaire et, d'autre part, par un travail continu et exigeant avec les parents d'élèves et les partenaires concernés.

#### *Absentéisme et violence : un état des lieux*

Dans le PAPA Vie de l'élève, il n'existe pas encore d'indicateurs académiques sur l'absentéisme. Toutefois, les relevés départementaux des Bouches-du-Rhône (68 % des effectifs de l'académie) font ressortir une augmentation du taux d'absentéisme, tous cycles confondus, entre 2004 et 2006, où il est passé de 2,7 % à 4,5 %.

En outre, l'absentéisme concerne principalement les zones d'éducation prioritaire et il est plus marqué en lycée professionnel. Des difficultés sociales ou des carences familiales, voire des maltraitements, y sont souvent associées ; le contact avec les parents des élèves absentéistes n'est pas toujours aisé et leur concours est inégalement obtenu.

Un certain nombre d'établissements scolaires du second degré participe au renseignement de la base SIVIS qui permet d'établir un indicateur national des actes de violence. Une extension pour fournir une statistique académique est à l'étude.

En collège s'est installé un sentiment général d'aggravation des incivilités et des conflits, ainsi que de difficulté croissante à faire partager aux parents les valeurs et démarches éducatives de l'école. Mais le nombre de conseils de discipline enregistré dans l'académie est à peu près stable sur les deux dernières années – autour de 1 500 ; 80 % d'entre eux aboutissent à une exclusion définitive de l'établissement.

**De cet état des lieux découlent les deux objectifs retenus par l'académie : d'une part, réduire de façon significative les phénomènes d'absentéisme et de violence en milieu scolaire en améliorant la prévention ; d'autre part, traiter efficacement ces phénomènes.**

Dans le PAPA Vie de l'élève (1.1 et 1.2) sont donc fixées les cibles suivantes :

- ramener d'ici 2010, conformément aux cibles nationales, le taux d'absentéisme des élèves à un taux inférieur à 2 % au collège, 3 % au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 5 % au lycée professionnel (LP) ;
- réduire d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de :
  - 10,5 en 2006 à un taux inférieur à 7 pour 10 000 élèves à l'école,
  - 19,7 en 2006 à un taux inférieur à 15 pour 1 000 élèves au collège,
  - 5,7 en 2006 à un taux inférieur à 5 pour 1 000 élèves au LEGT,
  - 13,6 en 2006 à un taux inférieur à 10 pour 1 000 élèves au LP.

### *Prévenir et traiter l'absentéisme*

Les établissements scolaires publics du second degré (EPL) ont déjà mis en place un certain nombre de dispositifs :

- tous les règlements intérieurs d'établissement mentionnent l'obligation d'assiduité faite aux élèves ;
- le contrôle et le traitement immédiats de l'absentéisme sont assurés, dans la totalité des établissements, avec les outils existants (gestion des élèves et des personnels – GEP –, téléphone, SMS, courrier...);
- des commissions internes aux EPL permettent souvent un suivi des décrochages et ruptures scolaires, même si leur capacité d'anticipation est très variable.

*Ramener le taux d'absentéisme des élèves à moins de 2 % au collège, de 3 % en LEGT et de 5 % en LP d'ici 2010*

## *Ramener d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de 10,5 à un taux inférieur à 7 pour 10 000 écoliers*

Mais il faut **aller plus loin dans la prévention de l'absentéisme** en :

- améliorant la liaison entre l'école et les familles pour contribuer à mieux les sensibiliser et obtenir leur collaboration active ;
- généralisant les observatoires des ruptures dans les établissements les plus exposés à l'absentéisme ;
- préparant mieux, en collège, l'orientation vers les filières professionnelles pour agir sur l'absentéisme en lycée professionnel ;
- améliorant les procédures de signalement d'enfants en danger et en développant les programmes de prévention de la maltraitance.

De même, **mieux traiter l'absentéisme** suppose :

- de rechercher avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative les causes de démotivation (notamment celles liées aux apprentissages et au déficit d'individualisation dans l'accompagnement), qui induisent souvent les absences ;
- d'agir sur ces causes en assurant un suivi des élèves absentéistes et un accompagnement des familles en cas de difficultés sociales ou de carences familiales ;
- d'améliorer la communication dans la prise en charge interinstitutionnelle de l'absentéisme afin

de réduire le taux de signalements départementaux sans suite et d'améliorer les retours de saisine de la justice.

La mise en place de SCONET absences permet de standardiser la gestion et d'agrèger les statistiques académiques.

En outre, l'académie dispose à la rentrée 2009 de 321 médiateurs de réussite scolaire dans certains établissements d'enseignement du second degré.

Ils vont participer, au sein des équipes en place, à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'Ecole, notamment sur les territoires de la politique de la ville.

### *Prévenir et traiter la violence en milieu scolaire*

Un certain nombre de ressources et actions sont déjà opérationnelles :

- l'arrivée du nouveau logiciel SIVIS devrait permettre d'affiner les indicateurs nationaux et académiques ;
- un nombre limité d'établissements a élaboré un plan de prévention de la violence, mais tous ont un correspondant police ou gendarmerie ;

- dans chaque bassin, des cellules de crise assurent rapidement et efficacement l'aide aux victimes ;
- dans chaque département existe une convention Education nationale – Police – Justice et les partenariats entre chaque institution sont structurés et actifs ;
- les chefs d'établissement assurent, dans la mesure du possible, le lien avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), lorsqu'ils existent ;
- une démarche de diagnostic de sécurité partagé a été mise en place, mais elle reste insuffisamment connue.

**Pour renforcer son action de prévention de la violence,** l'académie agira en :

- mobilisant l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et les dispositifs institutionnels au service du progrès collectif (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté – CESC –, plan de prévention de la violence, heure de vie de classe, éducation civique, juridique et sociale – ECJS –, diagnostic de sécurité, correspondants police ou gendarmerie, note de vie scolaire...) afin d'augmenter la visibilité et l'efficacité de l'action institutionnelle ;
- développant les programmes de prévention de la maltraitance : *Ça dérap'*; *Et même si*; *La violence, parlons-en*; *Pères en mouvement...*
- renforçant la relation famille – école, afin d'améliorer le suivi des élèves en difficulté sociale importante, notamment en s'appuyant sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- inscrivant au plan académique de formation (PAF) une formation interministérielle école – police – justice.

Il importe également de former les personnels enseignants et d'éducation à la gestion de la violence en milieu scolaire.

**Le traitement adéquat des actes de violence** nécessite de :

- recenser, *via* le logiciel SIVIS, les faits de violence graves signalés afin de disposer d'un tableau de bord académique fiable de leur état et de leur évolution ;

*Ramener d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de 19,7 à un taux inférieur à 15 pour 1 000 collégiens ; de 5,7 à un taux inférieur à 5 pour 1 000 élèves en LEGT ; de 13,6 à un taux inférieur à 10 pour 1 000 élèves en LP*

- former des personnels appelés à intégrer les cellules de crise en bassin et à apporter une aide aux victimes de violences ;
- assurer un suivi adapté des auteurs de faits de violence et un accompagnement des familles chaque fois que nécessaire ;
- redonner aux décisions des conseils de discipline toute leur valeur éducative et diminuer le taux d'exclusions définitives ;
- mettre en œuvre les partenariats liés à la lutte contre la violence en actualisant, chaque fois que nécessaire, les conventions départementales Education nationale – Police – Justice.

Dès la rentrée 2009, les établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes d'intrusion d'éléments extérieurs font l'objet de dispositions particulières, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, de manière à mieux en assurer la sécurité.

## Promouvoir la santé des élèves

La promotion de la santé des élèves vise à accroître leurs capacités d'apprentissage et leur réussite scolaire ainsi qu'à développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres. Elle permet de remédier aux inégalités face à l'accès aux soins. C'est pourquoi l'académie met en œuvre une politique d'éducation globale à la santé et d'apprentissage de la citoyenneté qui mobilise, autour des médecins et des personnels infirmiers et sociaux, l'ensemble des personnels des écoles et des établissements ainsi que des partenaires.

Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats sont les principaux axes d'un programme quinquennal de prévention et d'éducation.

### *Une politique de prévention de la santé des élèves*

La proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur sixième année est de 79,1 % dans l'académie en 2005, soit +6,1% par rapport à la moyenne nationale (elle est de 78,9% en 2008 pour 70,7% au niveau national). L'objectif est d'atteindre un pourcentage d'élèves supérieur à 83 % d'ici 2010 (*PAPA Vie de l'élève, 2.1*).

Le taux académique de retour des avis donnés aux familles lors du bilan de santé des élèves dans leur sixième année s'établit en moyenne à 37 % en 2005. L'académie s'efforcera d'augmenter l'efficacité du suivi des avis médicaux afin d'atteindre un taux de retour d'information de 70 %

d'ici décembre 2008. La loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance et ses nouvelles exigences rendent encore plus nécessaires une telle vigilance.

L'académie entend renforcer son action éducative auprès des élèves en matière de santé.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) sont incités à élaborer un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et de prévention des conduites à risque.

En effet, il importe de renforcer l'éducation à la sexualité car le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par des mineures, déjà élevé en région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA), est en augmentation. Plusieurs centaines de demandes d'élèves concernant la contraception d'urgence auprès des infirmières de l'Education nationale sont enregistrées dans l'académie depuis 2003. En 2007-2008, des actions d'éducation à la sexualité ont déjà été menées auprès de 30 % des élèves scolarisés en collège public<sup>1</sup>.

De même, la prévention des conduites à risque (tabac, alcool, toxicomanie, médicaments...) est très importante dans une région qui s'avère être la plus consommatrice de cannabis par les jeunes de plus de 17 ans. Des actions d'éducation dans ce domaine ont concerné 18 % des collégiens, 28,7 % des élèves en lycée professionnel et 14 % en lycée<sup>1</sup>.

Enfin, la région méditerranéenne (Corse, Languedoc-Roussillon et PACA) est l'une des plus touchées par l'obésité des enfants et des adolescents. Les actions d'éducation nutritionnelle menées dans l'académie ont été suivies par 5 % des écoliers et 12,7 % des collégiens<sup>1</sup>.

## *Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats*

### *La prévention des conduites à risque*

Les signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents sont notés à l'occasion de divers bilans médicaux. On a ainsi pu établir, lors du bilan effectué dans la sixième année, que 5 % des élèves en grande section maternelle présentaient des troubles psychopathologiques. Les examens à la demande ont permis de relever que les troubles du comportement représentent 8 % en école élémentaire et 14 % en collège<sup>2</sup>. Enfin, sur 450 304 élèves vus par les infirmiers, 7,2 % ont exprimé un besoin d'aide, 68 744 ont nécessité un suivi infirmier et 1 493 ont fait l'objet d'un avis pour trouble du comportement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rapport annuel d'activité infirmier 2007-2008

<sup>2</sup> Statistiques médicales académiques 2007-2008

Dans l'académie, 385 jeunes déclarent avoir déjà tenté de se suicider, plus de la majorité étant des collégiens.

Afin d'agir dans le domaine de la santé psychique et notamment dans la prévention des conduites suicidaires, l'académie veille à renforcer les compétences des professionnels de santé, sociaux et psychologues scolaires en développant la collaboration entre le milieu scolaire et les structures spécialisées (centres médico-psycho-pédagogiques – CMPP –, secteurs de psychiatrie, consultations de médecine pour adolescents...).

L'académie entend mettre en place, tout au long de la scolarité de l'élève, un véritable parcours civique reposant sur la connaissance des règles, des valeurs communes, des pratiques sociales quotidiennes et des comportements responsables afin de former des élèves aptes à s'intégrer dans la société et à devenir, à l'âge adulte, des citoyens responsables et actifs.

## Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

*Un état des lieux...*

■ En 2007-2008, 1,9% des écoliers (soit 4 725 élèves) ont participé au programme *Apprendre à porter secours*.

■ En 2007-2008, 12% des collégiens de troisième (soit 3 406 élèves) ont obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

■ En 2008-2009, 15,7% des écoliers, 22,1% des collégiens, 15,0% des élèves en LEGT et 13,2% en LP étaient détenteurs d'une licence d'association sportive (AS).

■ En 2006-2007, 45% des lycéens ont participé aux élections des conseils de vie lycéenne (CVL).

■ En 2005-2006, 97% des élèves en 5<sup>e</sup> et 96% en 3<sup>e</sup> ont réussi l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR).

*...atteindre une proportion d'élèves ayant obtenu le certificat de compétences PSC1 supérieure à 35%*

*... et quelques constats*

■ L'accueil et l'intégration éducative des élèves entrant en sixième se limitent trop souvent à la période de rentrée scolaire.

■ La formation des délégués élèves est largement assurée par les conseillers principaux d'éducation (CPE).

- L'heure de vie de classe est inégalement utilisée.
- Les élèves sont rarement associés au fonctionnement administratif du foyer socio-éducatif (FSE).
- La quasi-totalité des établissements se sont dotés d'une charte informatique qui vise à responsabiliser les élèves aux droits et devoirs de l'Internet.
- La contribution des CESC à l'éducation à la citoyenneté n'est pas toujours accordée aux besoins des établissements.

### *Les actions*

Il faut porter une attention particulière aux élèves de sixième tout au long de l'année scolaire.

Diverses ressources sont déjà à la disposition des équipes éducatives pour les aider à responsabiliser les élèves : heure de vie de classe, éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD), AFPS, AS, actions de solidarité, élections, délégations, CVL, FSE, centre de documentation et d'information (CDI)... Il suffit de les mobiliser autrement ou pleinement.

Par exemple, le règlement intérieur concerne tous les membres de la communauté éducative, qui doivent systématiquement se l'approprier. Il peut en effet constituer le cœur de l'apprentissage de la règle, des droits et devoirs de chacun. La note de vie scolaire, en particulier, constitue un outil à prendre en compte pour valoriser les attitudes et comportements positifs des élèves. De même, il faut davantage recourir à l'éducation aux médias.

Enfin, les CESC centre-ront leur volet Education à la citoyenneté sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et sur le développement de leur autonomie et de leurs initiatives.

L'académie a arrêté un certain nombre de cibles d'ici 2010. Seront plus particulièrement surveillés :

- la proportion de collégiens ayant obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 – PSC1 (*PAPA Vie de l'élève, 3.1*) ;
- le taux de participation des lycéens aux élections des CVL (*PAPA Vie de l'élève, 3.2*) ;

*Le taux de participation des lycéens aux élections des CVL doit être supérieur à 60 % en LEGT et à 70 % en LP d'ici 2010*

*Relancer le sport scolaire : le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive doit dépasser, d'ici 2010, 20 % à l'école élémentaire, 30 % au collège, 20 % en LEGT et 17 % en LP*

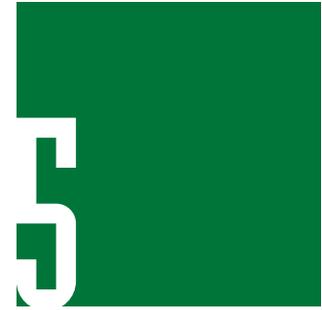
- le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive (*PAPA Vie de l'élève, 3.3*). La progression dans ce domaine viendra d'un nécessaire plan de relance des associations sportives dans les établissements à pratiques insuffisantes et où le nombre d'élèves par animateur est trop faible.

## Objectifs de performance

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2006 2007 2008 Cible 2010

1 Faire respecter l'école et ses obligations				
	à l'école élémentaire			
1 Taux d'absentéisme des élèves (en %, au mois de janvier)	au collège			< 2
	au LEGT			< 3
	au LP			< 5
	à l'école (pour 10 000 élèves)	10,5		< 7
2 Proportion d'actes de violence graves signalés	au collège (pour 1 000 élèves)	19,7		< 15
	au lycée (pour 1 000 élèves)	5,7		< 5
	au LP (pour 1 000 élèves)	13,6		< 10
2 Promouvoir la santé des élèves				
1 Proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur sixième année		78	77,3	78,9
				83
3 Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective				
1 Proportion d'élèves ayant obtenu au collège le certificat de compétences PSC1				11,7
				35
	total	45,0		42,6
				> 60
2 Taux de participation des lycéens aux élections des CVL	au LEGT	41,1		38,4
	au LP	59,2		56,8
				70
	à l'école élémentaire	15,2	15,4	15,7
				> 20
3 Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement	au collège (y compris SEGPA)	19,6	20,8	23,1
	au LEGT	12,3	13,3	15,0
	au LP	10,5	12,3	13,2
				17

# ambition



## mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire

**L**e système éducatif doit être **ouvert sur le monde professionnel** afin que chaque élève ou étudiant puisse anticiper et préparer son avenir dans les meilleures conditions.

L'école doit également être **ouverte sur le monde**. Cette ouverture est une nécessité pour préparer les élèves au monde de demain. Par la meilleure connaissance des cultures du monde qu'elle favorise, elle contribue à l'apprentissage de la diversité et des valeurs de l'école laïque.

L'**ouverture artistique et culturelle** permet aux élèves d'expérimenter des émotions liées à des rencontres d'esthétiques et de styles divers ; elle permet également de découvrir les métiers liés au monde de l'art et de la culture. Les pratiques correspondantes encouragent la créativité, l'engagement personnel et la conquête progressive de l'autonomie. Elles contribuent à réduire les inégalités culturelles, souvent très étroitement associées aux inégalités sociales.

Sans ces trois ouvertures, le système éducatif perdrait un aspect essentiel de son efficacité et de sa finalité et ne saurait prétendre contribuer à la formation de futurs citoyens.

## L'ouverture sur le monde professionnel

Ouvrir l'école sur le monde professionnel, c'est mieux le faire connaître de tous, c'est aussi renforcer la qualité de l'offre de formation grâce à une relation privilégiée et durable entre l'académie et les branches professionnelles.

Dans cette perspective, l'académie a décidé :

- de faire de la découverte des milieux professionnels un élément de la culture générale à acquérir par tous, en mettant l'accent sur l'information des élèves – *cf. p.35 (PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 8)* ;
- de construire une relation durable avec le monde de l'entreprise (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9*).

### Faire de la découverte des milieux professionnels un élément de culture générale

Afin de mieux informer les élèves de la réalité des métiers, des entreprises et des secteurs d'activité, l'académie a construit un réseau de partenaires professionnels. Une démarche concertée a permis de mettre en œuvre des actions diverses : visites d'entreprise, rencontres de professionnels, salons sur les métiers... Elles visent en particulier :

- les collégiens, notamment ceux qui suivent l'option Découverte professionnelle trois heures (DP3). Une charte Ecole – Entreprise a été signée, entre février 2007 et janvier 2008, avec treize branches professionnelles pour sa mise en œuvre (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 8.1*) ;
- les élèves des classes à module de découverte professionnelle six heures (DP6), qui sont susceptibles de s'orienter vers une formation professionnelle de niveau V – en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA) – (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 8.2*) ;
- les lycéens, tout particulièrement de seconde et de première, qui doivent bénéficier d'actions de découverte des métiers et des formations, dans la perspective de la préparation au choix d'orientation post-baccalauréat.

L'organisation de visites en entreprise et la présentation des métiers au sein des établissements est facilitée par les comités locaux Ecole – Entreprise (CLEE) – *cf. infra* –, en liaison avec le bassin de formation correspondant. La liste des professionnels chargés de ces actions est accessible sur le site Internet académique ([www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique enseignement professionnel).

*L'accent est mis sur l'information  
des élèves et la préparation  
de leur parcours futur*

Par ailleurs, l'académie coorganise un certain nombre de salons ou de forums, dont *Métierama salon des métiers et des formations*, afin que les élèves puissent découvrir les secteurs d'activité, les métiers et les formations correspondantes.

Enfin, la mise en place des entretiens personnalisés en troisième, première et terminale vient compléter le dispositif.

## Construire une relation durable avec le monde de l'entreprise

Construire une relation durable avec le monde professionnel est une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs que l'académie s'est fixés en matière d'ouverture sur le monde du travail. Elle touche à divers domaines : la découverte professionnelle (*cf. supra*), mais aussi l'offre de formation, le marché du travail et l'esprit d'entreprise.

Dans ce but, l'académie a déjà établi un partenariat avec plusieurs branches professionnelles et organisations interprofessionnelles. Elle signera de nouvelles conventions avec d'autres branches et renouvellera ses plans d'actions conjoints avec les branches déjà partenaires. Il est prévu (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9.5*) de signer 7 nouvelles conventions et/ou nouveaux plans d'actions (5 dans le secteur industriel et 5 dans le secteur tertiaire) pour atteindre 20 conventions ou/et plans d'actions en 2010 (10 dans le secteur industriel et 10 dans le secteur tertiaire).

*Les partenariats concernent divers domaines : la découverte professionnelle par les élèves, mais aussi l'offre de formation, le marché du travail et l'esprit d'entreprise*

L'académie accompagne la mise en place de comités locaux Ecole – Entreprise (CLEE) coanimés chacun par un binôme chef d'établissement – chef d'entreprise, afin de mettre en œuvre différentes actions dans chaque bassin de formation et d'emploi. *Depuis 2008, les 13 CLEE créés couvrent la totalité du territoire académique (PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9.1).*

Chaque année, l'académie et les organisations professionnelles régionales organisent ensemble une semaine Ecole – Entreprise, afin de mettre en évidence et de valoriser la diversité des actions mises en œuvre tout au long de l'année entre écoles et entreprises partenaires. *En 2008, cette action a concerné 8 039 élèves. L'objectif prévu a été atteint ; il sera maintenu (PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9.2).*

Concernant l'offre de formation, l'académie organise une concertation annuelle avec les différentes organisations professionnelles et interprofessionnelles portant sur les propositions de création, transformation ou fermeture de formations professionnalisantes en lycée (sous statut scolaire, statut étudiant ou par apprentissage).

La progression visée est d'améliorer, année après année, la qualité de cette concertation.

L'académie favorise également la diffusion des référentiels d'activités professionnelles et des référentiels des diplômés auprès des différents partenaires professionnels afin de faire mieux

connaître les diplômés professionnels et technologiques créés ou renouvelés en partenariat avec les organisations professionnelles au niveau national.

Ces référentiels sont présentés, dès qu'ils évoluent, à chaque branche professionnelle partenaire de l'académie (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9.3*).

## *Le partenariat : une condition sine qua non à la réalisation durable des objectifs de l'académie en matière d'ouverture sur le monde professionnel*

Etant donné que les stages (ou les périodes de formation) en entreprise constituent une part importante de la formation professionnelle, l'académie œuvre, avec les branches professionnelles, à aider les élèves à trouver une entreprise, puis à rendre plus performant ce temps de formation : banque académique de stages en entreprise sur Internet<sup>1</sup> (la progression visée est de passer de 300 offres d'entreprises sur la banque de stages en 2007 à 2000 offres en 2010 – *PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 9.4*) ; édition de six guides<sup>2</sup> pour faciliter la compréhension, de la part des tuteurs en entreprise, des connaissances et compétences des élèves attendues en stage – deux nouveaux guides par an seront publiés avec d'autres branches professionnelles d'ici 2010.

Enfin, à travers de nombreuses initiatives souvent menées en partenariat (tel le concours *Entreprendre au lycée* avec le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), l'académie entend promouvoir l'esprit d'entreprise, dans le sens le plus large du terme, de ses élèves et leur créativité.

<sup>1</sup> Il est également prévu d'étendre cette banque en ce qui concerne, d'une part, les offres de stages en entreprise à l'étranger pour les élèves et, d'autre part, l'organisation des stages en entreprise pour les enseignants en collège (option DP3).

<sup>2</sup> Dans les secteurs de la chimie, de l'agroalimentaire, du bâtiment, des travaux publics, du transport-logistique, de l'automobile.

## L'ouverture sur l'environnement international

Ouvrir sur l'international l'horizon des établissements scolaires et des élèves favorise la curiosité intellectuelle et l'enrichissement humain qui accompagnent tout projet éducatif.

L'académie d'Aix-Marseille a repris à son compte le processus de Lisbonne et les engagements pris par la France à Copenhague en mettant en œuvre une politique volontariste visant à impulser une dynamique d'ouverture de ses établissements scolaires.

Cette politique s'appuie sur un levier majeur : l'établissement de partenariats. C'est par l'impulsion qu'ils apportent dans certains secteurs qu'un esprit d'ouverture peut être insufflé à l'ensemble des établissements scolaires.

### Un levier majeur pour l'action académique : le partenariat

L'académie a la chance d'être située au carrefour de plusieurs pays européens et méditerranéens avec lesquels des partenariats privilégiés ont été signés depuis l'année scolaire 2004-2005. Ils constituent le cœur des échanges entre élèves, personnels enseignants et d'encadrement autour duquel d'autres accords sont venus se greffer, permettant l'ouverture vers d'autres horizons, cultures et univers linguistiques.

L'accord avec le Comté du Kent en Grande-Bretagne, signé en janvier 2005, a permis la réalisation d'un plan d'actions construit avec les équipes des établissements.

Au programme, des visites et travaux d'experts, 30 appariements ouvrant sur des projets d'établissement partagés et des stages dans des entreprises du Kent, des échanges de bonnes pratiques...

*L'académie doit valoriser sa chance d'être située au carrefour de plusieurs pays européens et méditerranéens*

En octobre 2009, lors du colloque organisé par l'académie dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE), a été signé un accord avec la Ville de Glasgow centré sur des échanges et partage de connaissances et de compétences ainsi que le développement de projets bilatéraux et multilatéraux entre établissements.

Les échanges et projets avec l'Allemagne sont en progression qualitative et quantitative constante. Dans le cadre de l'accord conclu en juillet 2005 avec le Land de Hambourg, les échanges se font à la fois entre établissements – comme c'est le cas par exemple entre le collège Longchamp de Marseille et le Gymnasium Osterbek de Hambourg, avec le soutien financier de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) – ou de façon individuelle, avec le soutien financier du dispositif « Brigitte Sauzay » (45 élèves de l'académie ont séjourné huit semaines chez des familles allemandes au printemps 2007 ; les 45 élèves allemands sont venus dans notre académie à l'automne 2007). Un partenariat signé en juin 2007 avec le Land de Rhénanie du Nord – Westphalie portant notamment sur la formation professionnelle et une convention avec l'OFAJ, signée en novembre 2007, sont venus conforter la dynamique engagée.

Le partenariat avec le Piémont (janvier 2006) a permis une trentaine d'appariements entre établissements (collèges, lycées, lycées professionnels) des deux communautés. Il donne également lieu à une réflexion sur des parcours scolaires croisés et des certifications communes. Il s'accompagne de mesures destinées à développer l'enseignement de l'italien par un soutien aux établissements tout en veillant à la continuité des filières et des dispositifs d'accompagnement aux projets d'échanges et de mobilité.

En avril 2007 a été signé un accord avec la région autonome du Val d'Aoste, centré sur la formation des personnels enseignants et d'encadrement et sur le projet de coopération transfrontalier Interreg Alcotra.

En mai 2008, un arrangement administratif a été signé entre l'académie d'Aix Marseille et les autorités éducatives de la région de la Ligurie. La caractéristique maritime des deux régions offre la possibilité aux établissements d'initier des projets sur la préservation du littoral méditerranéen et le développement des métiers de la mer.

En octobre 2009, lors du colloque organisé par l'académie dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE), a été signé un accord avec l'Andalousie centré sur des échanges et partage de connaissances et de compétences, notamment dans les domaines linguistique et culturel, ainsi que le développement d'appariements entre établissements.

Le protocole signé en avril 2006 entre l'académie d'Aix-Marseille et le département de l'Education de l'Etat du Wisconsin (Etats-Unis) met surtout l'accent sur les relations entre équipes et communautés éducatives autour de la thématique des espaces numériques collaboratifs dédiés.

Le partenariat avec l'académie régionale d'éducation et de formation de Tanger-Tétouan (mai 2005) prévoit de renforcer l'enseignement de l'arabe et de valoriser les cultures d'origine. Il permet la mise en place d'appariements et des échanges d'experts pour un appui réciproque au pilotage administratif des structures d'éducation. Six établissements (dont deux écoles) de l'académie sont déjà appariés avec des établissements de Tanger-Tétouan sur les thématiques de découverte de l'environnement, du milieu et du patrimoine culturel.

L'arrangement administratif signé en janvier 2007 avec le ministère de l'Education de la République du Sénégal porte sur la coopération administrative et universitaire ainsi que sur les modalités garantissant l'accès de tous, notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers, à la formation professionnelle.

Par ailleurs, l'académie met les compétences de ses personnels au service d'un plan annuel de formation auprès des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) de la péninsule indienne et de l'Océan indien.

Enfin, les relations avec la Chine portent notamment sur une meilleure intégration, dans les universités de l'académie, des étudiants chinois venus du secondaire (renforcement du français langue étrangère – FLE) et sur la formation professionnelle, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme, de la restauration et de la gastronomie. Dans sa politique académique des langues, l'académie a d'ailleurs décidé de développer un pôle d'offre linguistique en chinois (*cf. infra*).

## Impulser une dynamique d'ouverture des établissements

Les services académiques s'attachent à informer et accompagner les établissements dans leur démarche d'ouverture à l'Europe et à l'international de leur projet d'établissement. Ce dernier leur permet de bénéficier des partenariats interrégionaux et internationaux, des appariements, des programmes éducatifs de l'Union européenne et de l'OFAJ.

Les établissements peuvent participer à des missions de formation et d'expertise à l'étranger, qui offrent des conditions propices aux échanges et à la mobilité interacadémique.

## *Les stages en entreprise à l'étranger, qui apportent une « haute valeur ajoutée », doivent être proposés à un nombre croissant d'élèves*

Inscrire l'ouverture internationale dans les projets d'établissement présente de nombreux avantages. En effet, elle permet de :

- proposer aux élèves des expériences fondamentales et formatrices inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences ;
- développer la sensibilité de tous aux différences et à la diversité culturelle et ouvrir la compréhension d'autres façons de penser et d'agir ;
- donner des atouts supplémentaires quant aux possibilités d'accès aux marchés européen et international de l'emploi ;
- faire connaître l'expertise et les ressources académiques.

### **L'impact de l'ouverture internationale dans le domaine pédagogique**

Le développement des partenariats nourrit le domaine pédagogique, notamment en favorisant les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger et en confortant la politique académique de diversification des enseignements linguistiques.

L'académie mise également sur l'accompagnement des personnels, notamment dans le cadre de la formation continue, pour faciliter leur adaptation à ces nouveaux dispositifs en faveur de la mobilité internationale.

#### *Développer les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger*

Soutenus par des dispositifs territoriaux et européens, les établissements concernés peuvent développer des réseaux d'écoles et d'entreprises à l'étranger. Les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger apportent une « haute valeur ajoutée » aux compétences des élèves puisqu'ils conjuguent expérience formatrice dans le domaine professionnel, immersion linguistique, ouverture culturelle et possibilités accrues en matière d'emploi. L'objectif d'ici 2010 est de permettre à 500 lycéens par an de bénéficier de ces stages (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 10.3*).

#### *Mener une politique de diversification des enseignements linguistiques*

Par vocation, les sections internationales, européennes et orientales développent quantitativement et qualitativement des projets auprès de partenaires étrangers. C'est sur leur développement, notamment en éducation prioritaire, ainsi que sur l'accroissement du nombre de sections bi-langues

en sixième – la progression de l'offre de formation dans ces sections servant d'indicateur (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 10.1 et 10.2*) – que l'académie s'appuie pour inciter l'ensemble des établissements à s'engager dans des programmes européens et internationaux.

L'académie souhaite également proposer une offre linguistique intensive dans quelques établissements scolaires publics du second degré : l'école internationale, à Manosque, liée au projet ITER, propose une gamme étendue de sections internationales offrant un enseignement bilingue à parité et conforte l'existant, notamment à Aix-en-Provence et Marseille avec les lycées à vocation internationale Georges Duby et Marseilleveyre, et les autres sections internationales, auxquelles vient s'ajouter à la rentrée 2009 une section internationale britannique au collège Jacques Monod, aux Pennes Mirabeau ; au lycée Saint-Charles, à Marseille, s'est ouverte à la rentrée 2007 une deuxième préparation à l'Abibac (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 10.4*) et il est envisagé à terme le développement de la vocation internationale d'un autre lycée.

Enfin, l'académie s'emploie à constituer et conforter les pôles de langues peu enseignées : le russe, l'arabe, le chinois et le portugais.

#### *Accompagner les personnels à la mobilité internationale par une formation continue adaptée*

Les échanges et la mobilité internationale des enseignants et personnels des établissements de l'académie permettent de développer les compétences linguistiques, pédagogiques et didactiques des enseignants, de consolider les savoir-faire des équipes pédagogiques dans la conception, l'ingénierie et l'utilisation des programmes européens et internationaux et donc d'intensifier la mise en œuvre de projets européens et internationaux bilatéraux et multilatéraux.

Pour accompagner les équipes dans le montage de projets européens et internationaux, la formation continue propose aux personnels des modules de formation apportant des informations concrètes, des ressources, une méthodologie.

*Le développement des partenariats nourrit le domaine pédagogique et conforte la politique académique de diversification des enseignements linguistiques*

## L'ouverture sur l'environnement artistique et culturel

L'académie d'Aix-Marseille est historiquement très engagée dans une politique partenariale d'éducation artistique et d'action culturelle dynamique, présentée sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) > La pédagogie > L'action culturelle, qui vise d'abord à favoriser l'expression artistique des élèves scolairement et socialement les plus démunis en veillant à la dimension d'aménagement du territoire. L'académie est par ailleurs particulièrement mobilisée pour sensibiliser le public scolaire à l'art contemporain, notamment en impliquant les élèves dans des démarches de projet liées à la création d'œuvre et de répertoire.

Cette politique s'organise autour de l'objectif prioritaire : **mettre la culture à la portée de tous, notamment ceux qui en sont le plus éloignés** (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 11*).

Elle est renforcée par les circulaires (18 janvier et 1<sup>er</sup> février 2007) relatives à l'obligation de la dimension artistique et culturelle du projet d'école et d'établissement et par celle du 13 juillet 2007 sur l'approche artistique et culturelle à inscrire dans l'accompagnement éducatif. **Cinq classes à horaires aménagés (CHA) sont ouvertes à la rentrée 2009 pour appuyer la mise en œuvre de cette politique.**

Cela implique de :

- définir et élaborer au niveau académique un programme d'actions combinant un outil d'information, un plan de formation et des manifestations structurantes ;
- impulser, accompagner et valoriser des actions identifiées et articulées avec les enseignements obligatoires et optionnels (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 11.1, 11.2 et 11.3*).

### Rendre cohérentes les relations entre l'académie et ses différents partenaires institutionnels

Il importe de rendre cohérentes les relations entre l'académie et ses différents partenaires institutionnels, notamment la DRAC et les collectivités territoriales.

La politique académique de contractualisation dynamique, engagée avec les différents partenaires, est poursuivie dans la continuité des conventions signées ces dernières années avec :

- le conseil général des Alpes de Haute Provence, depuis 2002 et renouvelée en février 2007 ;
- la Ville d'Aix-en-Provence, depuis 2003 et renouvelée en février 2007 ;
- la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), depuis novembre 2004 ;

■ le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et la DRAC (convention tripartite) depuis mars 2006.

Elles visent à mutualiser les efforts consentis au développement concerté de l'éducation artistique et de l'action culturelle.

*... rendre cohérentes les relations entre l'académie et ses différents partenaires institutionnels...*

### **Mettre la culture à la portée de tous**

Afin d'atteindre son objectif prioritaire, la politique académique se fonde sur le renforcement et le développement des points interactifs suivants :

- une démarche qualitative de projets inscrits au cœur du projet d'établissement, ayant fait l'objet d'une expertise et d'une validation pédagogique et artistique ;
- une approche transversale des projets permettant de mieux appréhender les liens entre les pratiques artistiques expérimentées et les compétences fondamentales sollicitées chez les élèves (elle devrait en outre favoriser une plus grande cohérence pédagogique par rapport aux axes prioritaires de l'établissement) ;
- la proposition de thématiques fédératrices académiques pour favoriser cette approche transversale et interdisciplinaire des projets. Les thématiques proposées en 2008-2009 et 2009-2010 sont *Mon école, mon quartier, ma ville (ou mon village) ; Couleurs et sons, Mémoires et devenir et Arts et société* ;
- des initiatives en faveur des publics défavorisés, en particulier dans le cadre de projets s'inscrivant dans une thématique fédératrice qui favorise la mixité des publics, les échanges interdisciplinaires et intercycles (de la maternelle à l'université) et l'approche du monde artistique professionnel ;
- un soutien apporté aux pratiques originales et expérimentales, notamment dans le cadre de projets orientés spécifiquement en faveur des jeunes handicapés ;
- le renforcement des différents réseaux actifs, favorisant la mise en œuvre d'une démarche cohérente entre les quatre départements de l'académie tout en intégrant les spécificités locales.

*Mettre la culture à la portée de tous, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés*

# Objectifs de performance

mettre l'ouverture de l'école sur son environnement  
au service de la réussite scolaire

5

	2006	2007	2008	Cible 2010
<b>8 Faire de la découverte des milieux professionnels un élément de culture générale</b>				
1 Taux d'implantation de l'option DP3 en collège (%)	63,3	88,4	95,0	100
2 Proportion de bassins ayant au moins une DP6 (%)	81,3	93,8	100	100
<b>9 Construire une relation durable avec le monde de l'entreprise</b>				
1 Proportion de bassins disposant d'un comité local Ecole – Entreprise	75,0	81,3	100	100
2 Nombre d'élèves ou étudiants participant à la semaine Ecole – Entreprise	5 000	9 500	12 000	10 000
3 Taux de diffusion des référentiels d'activités professionnelles et de diplômes	50	—	60	80
4 Nombre d'offres d'entreprises sur la banque de stages en ligne	200	300	170	2 000
5 Nombre de conventions ou de plans d'actions signés avec des partenaires professionnels	13	16	18	20

	2006	2007	2008	Cible 2010	
<b>10 Renforcer l'ouverture du système éducatif sur son environnement international</b>					
1 Proportion d'établissements présentant une offre de section européenne (hors chinois)	en éducation prioritaire	26,7	29,3	36,0	53
	hors éducation prioritaire	32,9	34,9	36,8	66
2 Nombre d'établissements présentant une offre de section bi-langues	35,0	44,4	46,1	70	
3 Nombre de lycéens professionnels suivant un stage à l'étranger (hors Leonardo)	172	154	192	500	
4 Nombre de candidats ayant obtenu le diplôme bi-national de l'Abibac (par an)	15	19	20	40	

	2006	2007	2008	Cible 2010	
<b>11 Mettre la culture à portée de tous, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés</b>					
1 Nombre d'ateliers artistiques validés	total	186	190	191	190
	dont % en éducation prioritaire	22	20	21	30
2 Nombre de projets culturels et classes à PAC validés	total (hors collèges)	154	120	107	
	dont % en éducation prioritaire	40	—	43	50
	nombre d'établissements impliqués	120	105	103	150
3 Festival choral académique	dont % en éducation prioritaire	16	14,3	23	30
	nombre d'élèves impliqués	5 000		4 000	> 6 000

# ambition 6

moderniser la gestion académique au bénéfice  
des objectifs pédagogiques et éducatifs

**L**a modernisation de la gestion est un impératif : il s'agit d'optimiser les moyens mis à disposition de l'académie, au service des objectifs pédagogiques et éducatifs fixés dans les projets annuels de performance académique (PAPA). Si la gestion est plus efficace, elle facilite l'atteinte de ces objectifs par la mise en œuvre des moyens humains appropriés et de la maîtrise des techniques modernes de gestion, notamment informatiques.

Cette optimisation se mesure à travers des objectifs et des indicateurs associés permettant de dégager les éléments de performance du système. On peut les regrouper en quatre domaines :

- la maîtrise et l'optimisation des moyens humains et financiers,
- la qualité de la gestion des ressources humaines,
- l'évolution de la fonction informatique et des systèmes de communication,
- l'amélioration du pilotage par la contractualisation avec les établissements.

Au-delà des évolutions déjà engagées, la réorganisation administrative des services académiques se poursuit. Elle s'appuie notamment sur la révision générale des politiques publiques (RGPP), réflexion qu'ont entreprise toutes les administrations sur leur organisation propre, les objectifs prioritaires qu'elles poursuivent et sur la façon la plus efficace de les atteindre dans un cadre budgétaire resserré.

## La maîtrise et l'optimisation des moyens humains et financiers

### *Une gestion stratégique et participative de l'offre de formation*

Il s'agit ici de donner aux chefs d'établissement l'initiative de la demande d'évolution de l'offre de formation dans leur établissement. Elle s'exprime chaque année dans le cadre de plans triennaux actualisés à partir desquels les décisions relatives à l'offre de formation peuvent être prises par le recteur (*cf. ambition 3*).

La responsabilisation des établissements concernant la maîtrise des coûts (les demandes d'ouverture de formation sont gagées par des propositions de fermeture) favorise la constance de la réflexion stratégique en imposant la nécessité de définir des finalités prioritaires sur la base des réalités socio-économiques liées à l'environnement de l'établissement.

*... maintenir les dotations  
des différentes catégories  
d'établissement dans une zone  
d'équité clairement définie...*

### *Une méthode de répartition des moyens d'enseignement plus équitable et plus efficace*

La méthode de répartition des emplois d'enseignants adaptée à chaque type d'enseignement (premier et second degrés) se caractérise dans l'académie dans un double souci d'efficacité et d'équité, de façon à :

- faciliter la réussite des élèves,
- allouer des moyens sur un mode qualitatif, en prenant en compte non seulement la démographie scolaire, mais aussi les caractéristiques sociales, structurelles et territoriales des établissements et des départements de l'académie.

Elle permet ainsi de préparer la rentrée en ne considérant pas seulement la variation du nombre d'élèves d'une année sur l'autre, mais en prenant en compte l'ensemble de leurs conditions de scolarisation.

Elle est matérialisée par l'élaboration d'un tableau de bord permettant de situer les établissements (par catégorie et/ou département) par rapport à une zone d'équité.

L'objectif de l'académie, pour l'essentiel atteint dès 2006, est de maintenir les dotations des différentes catégories d'établissement dans cette zone qui constitue un point d'équilibre clairement défini et acceptable.

### *L'optimisation de la ressource enseignante*

Dans une conjoncture caractérisée, d'une part, par une ressource enseignante supérieure aux capacités financières de l'académie (existence de professeurs en surnombre dans certaines disciplines) et, d'autre part, par des situations déficitaires dans d'autres disciplines, il est nécessaire de mener une politique volontariste d'optimisation de cette ressource, qui se traduit par plusieurs dispositifs :

- affectation de personnels enseignants dans des disciplines connexes et dans d'autres types d'établissement ou d'autres fonctions (*PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 6.4*) ;
- constitution de groupements d'heures supplémentaires afin d'affecter sur ces supports les personnels des disciplines surnuméraires. L'objectif sera révisé chaque année après le mouvement interacadémique.

## **La qualité de la gestion des ressources humaines**

La modernisation de la gestion des ressources humaines (GRH) doit être abordée successivement sur le plan de la gestion collective et sur celui de la gestion individuelle.

### *La gestion collective*

L'académie doit promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués (*PAPA 1<sup>er</sup> degré, 4 ; PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 7*). Pour cela, elle doit disposer d'une connaissance précise des personnels. Aux éléments de gestion individuelle qu'il convient d'enrichir en permanence, la production, dès 2007, d'un **bilan social** a permis de disposer d'un état des lieux qualitatif, nécessaire avant toute inflexion de la politique de GRH, et d'afficher les résultats relatifs

*... la production d'un bilan social permettra de disposer d'un état des lieux qualitatif, nécessaire avant toute inflexion de la politique de GRH...*

à la gestion prévisionnelle des emplois et des qualifications que l'académie souhaite développer pour les personnels administratifs ; l'augmentation de postes de catégorie A et B demeure une priorité.

**Le pyramidage statutaire de l'académie a évolué comme suit depuis 2006 : A : +1,6 (15,6 % en 2008) ; B : +4,4 (32,8 % en 2008) ; C : -5,9 (50,1 % en 2008). La structure cible visée en 2010 étant : A : 16 % ; B : 33 % ; C :**

**51 %, on peut constater qu'elle est largement atteinte en ce qui concerne la catégorie C et près de l'être pour les deux autres.**

L'affectation constitue un enjeu majeur pour tous les personnels. S'agissant des personnels du second degré, la politique volontariste de création de postes définitifs sera poursuivie. Actuellement le taux académique (pourcentage du nombre de postes définitifs par rapport au nombre d'emplois) est de 97 %, l'objectif en 2010 est d'approcher les 100 % en utilisant notamment les possibilités qu'offre la constitution de postes à complément de service dans des établissements voisins.

Le taux du rendement du remplacement (congrés supérieurs à 15 jours), aussi bien dans le premier degré – **82,7 % en 2007 (PAPA, 3.5)** – que dans le second degré – **86,9 % en 2008 (PAPA, 6.3)** –, **s'est légèrement amélioré et doit être maintenu à ce niveau.** Dans toute la mesure du possible, l'effort sera poursuivi pour accroître le nombre de titulaires en zone de remplacement (TZR) dans les disciplines actuellement les moins bien pourvues.

Concernant le déroulement des carrières, l'effort important d'harmonisation de la notation pédagogique déjà engagé se poursuit pour garantir le même avancement aux enseignants de mérite équivalent, quelle que soit leur discipline de recrutement.

Par ailleurs, l'académie s'est engagée dans un processus d'innovation des procédures d'avancement de grade dans les corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel (PLP) et

des conseillers principaux d'éducation (CPE) à travers la recherche d'un meilleur équilibre entre expérience et valeur professionnelle.

Ce processus se poursuivra en fonction des bilans successifs qui en seront tirés.

Enfin, les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'inspections plus fréquentes (*PAPA 1<sup>er</sup> degré public, 3.1 ; PAPA 2<sup>nd</sup> degré public, 6.1*). Cette mobilisation des corps d'inspection participe fondamentalement de cette exigence de disposer des personnels qualitativement adaptés (*PAPA 1<sup>er</sup> degré, 3 ; PAPA 2<sup>nd</sup> degré, 6 ; PAPA Enseignement privé, 5*) et doit être l'occasion de détecter les besoins d'adaptation et de formation des enseignants dont profiteront nos élèves.

Pour ce qui concerne les personnels d'encadrement, le travail d'explication et de méthodologie relatif aux nouveaux dispositifs nationaux (loi organique relative aux lois de finance – LOLF) se poursuit sous forme de séminaires ; c'est l'occasion de faire mieux partager et d'affiner les PAPA.

Un effort plus soutenu d'accompagnement en formation des personnels d'encadrement débutant dans les services académiques sera effectué. De même, et pour tous les personnels d'encadrement, des séquences d'information sur des thèmes d'actualité ou sur des points juridiques seront organisées.

**Le recrutement des personnes handicapées se poursuivra pour atteindre un minimum de 6% des effectifs. Cet objectif réglementaire doit être atteint en 2008-2009.**

### *La gestion individuelle*

L'accent est mis particulièrement sur l'aide à apporter aux personnels de l'académie à des moments clés de leur carrière : entrée dans le métier, adaptation statutaire, reconversion disciplinaire, situation de difficultés professionnelles, soutien à un projet particulier.

Pour bien accompagner les personnes confrontées à ces situations particulières, l'académie fera un investissement budgétairement plus important en proposant des dispositifs institutionnels d'accompagnement spécifique (DIAS) en plus grand nombre (70 en 2006).

Adossé à ce dispositif de formation, le réseau d'aide, intégrant les services de gestion de personnels, de santé, social et de formation, continue à apporter ses services aux personnels en difficulté. Cette priorité de l'action académique se traduit par une forte sensibilisation des personnels d'encadrement sur ce thème et tout particulièrement des personnels de direction impliqués en premier lieu dans la gestion des ressources humaines de l'établissement.

*L'accent sera mis sur l'aide à apporter aux personnels à des moments charnières de leur carrière*

## L'évolution de la fonction informatique et des systèmes de communication

### *L'évolution de la fonction informatique*

Le système d'information est un élément de plus en plus fondamental pour l'organisation du service public. Malgré la complexité croissante de notre environnement à la fois social, économique et technologique, il doit rester lisible et accessible pour être un outil pertinent au service des acteurs académiques, tant au niveau opérationnel que stratégique. La fonction informatique académique doit évoluer pour contribuer à ce mouvement.

Quatre axes stratégiques président à cette évolution :

- préparer l'ouverture du système d'information de l'académie auprès de l'ensemble des partenaires du système éducatif dans un contexte de décentralisation ;
- mettre les systèmes d'information fondamentaux au service de la pédagogie pour permettre la généralisation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ;
- améliorer le pilotage du système d'information, avec un management au plus près du terrain et une offre de service qui répond directement au besoin des utilisateurs ;
- améliorer la production informatique par le renforcement de la cohésion entre les différents acteurs.

Autant de mesures ont été prises pour leur mise en œuvre :

### *... renforcer la cohésion des ressources informatiques en plaçant l'utilisateur au centre de la réflexion...*

- intégration des TICE et du secteur de l'informatique administrative au sein d'une direction académique unique, ce qui renforce la cohésion des ressources au service d'une politique unique ;
- centralisation des systèmes d'information départementaux et repositionnement des ressources

humaines des centres départementaux de traitement de l'information (CDTI), qui ont disparu au profit des réseaux de proximité d'assistance technique et d'accompagnement des usages, quels qu'ils soient ;

- structuration des ressources selon un schéma simple et cohérent : les infrastructures, le système d'information, les usages ;
- passage à une logique de service centrée sur l'utilisateur.

### *La modernisation de l'accueil et la communication*

L'évolution du contexte académique montre aussi un accroissement massif des demandes et des informations à partager. La modernisation du service public passe par celle de la communication, notamment en matière d'accueil des publics sous toutes ses formes.

Quatre axes stratégiques sont à considérer. Il convient :

- d'aborder le problème de la communication sous l'angle des préoccupations et des besoins de l'utilisateur ;
- de responsabiliser le producteur d'informations et de le rapprocher de l'utilisateur ;
- de rationaliser la communication par l'usage judicieux des médias numériques appropriés ;
- de considérer la communication interne comme un outil au service du management.

Il a donc été décidé :

- de mettre en place un plan d'amélioration de l'accueil dans les

### *Améliorer la qualité de l'accueil des publics*

services académiques, notamment dans les domaines où les faiblesses les plus grandes ont été relevées, comme l'accueil téléphonique et le traitement du courrier ;

- d'harmoniser la présentation du site Internet de l'académie, après sa rénovation en 2005-2006, d'en réorganiser les contenus et en faciliter la navigation, mais aussi de positionner le site académique comme le vecteur privilégié de la communication numérique ;
- d'impliquer les producteurs d'informations et de personnaliser leurs contributions en leur confiant la mise en ligne directe ;
- d'aider à la fédération de différents collectifs de travail à l'aide d'outils de communication : diffusion sélective d'informations, espaces collaboratifs... rassemblés dans un portail de services personnalisés.

### **L'amélioration du pilotage par la contractualisation avec les établissements**

Dès 2005, l'académie a élaboré son projet (pluri)annuel de performance sur la base duquel les établissements scolaires ont eux-mêmes défini leur projet annuel de performance d'établissement, ossature de leur futur projet d'établissement. C'est à partir de cet exercice que l'académie a mis en œuvre le processus de contractualisation avec les EPLE tel qu'il est prévu par la loi d'orientation et de programme pour l'éducation d'avril 2005 et précisé par le décret du 9 septembre 2005. Il s'agit pour les établissements de construire avec l'académie un contrat d'objectifs à atteindre et

de mentionner les indicateurs permettant d'en apprécier la réalisation. La validation de leur projet (pluri)annuel de performance d'établissement (PAPeT), opérée en 2007, vaut contrat d'objectifs. A la rentrée 2009, les établissements scolaires du second degré public vont entrer plus complètement dans un mode d'allocation des moyens de fonctionnement globalisé. Ainsi, ils se verront allouer, à l'amont, des ressources (euros, heures supplémentaires effectives –HSE) dans une enveloppe globale leur permettant de conduire leurs actions dans une plus grande autonomie. Un processus d'évaluation des PAPeT sera progressivement mis en place au cours de l'année 2009-2010.

Ce processus est de nature à rendre plus explicites et mesurables les stratégies de l'académie et de contribuer ainsi à **améliorer fortement son pilotage**.

## Objectifs de performance

	(premier degré public)	2006	2007	2008	Cible 2010
<b>3 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté</b>					
1 Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années		81,6	83,4	87,6	95
2 Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du premier degré		64,3	71,5	78,8	
3 Part du volume de formation destinée à la spécialisation des personnels se consacrant à la grande difficulté scolaire ou au handicap (%)			18,8	16,6	> 25
4 Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité – %)		93,1	93,1	85,0	95
5 Taux de rendement du remplacement (%)		82,5	82,7	80,7	90
<b>4 Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués</b>					
2 Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe (%)		82,6	82,9	82,3	> 84
3 Proportion d'écoles de une à trois classes (public)		25,5	25,8	25,6	23,5

**(second degré public) 2006 2007 2008 Cible 2010**

<b>6 Disposer d'un potentiel de personnels (enseignement, éducation, orientation) qualitativement adapté</b>						
1	Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années	54,2	69,1	72,5	> 80	
2	Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité – %)	96,0	96,6	96,5	> 97	
3	Taux de rendement du remplacement (%)	82,8	80,5	86,9	85	
4	Proportion des personnels qui enseignent en collège dans une autre discipline que celle du recrutement au concours	7,1	7,4	8,4	10	
<b>7 Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués</b>						
2	Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe ou groupe (%)	85,6	85,6	85,5	86	
3	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées				iep <sup>1</sup>	
4	Pourcentage d'établissements à faibles effectifs (moins de 200 élèves)	collèges	4,4	4,3	4,3	3
		LP	2,1	2,1	2,1	2
5	Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes de 10 élèves ou moins	7,0	7,4	7,2	< 7	

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

**(soutien de la politique de l'éducation nationale) 2006 2007 2008 Cible 2010**

<b>1 Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire</b>						
1	Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de poste (enseignement public)	postes enseignants du premier degré			iep <sup>1</sup>	
		postes enseignants du second degré			iep <sup>1</sup>	
3	Coût des examens des élèves et des concours des personnels par candidat (en euros)	diplôme national du brevet	2,0	1,9	2,0	2,0
		CAP – BEP	27,9	25,6	24,2	22
		baccalauréats	53,7	53,7	58,1	45
		BTS	139,7	137,6	133,9	104
		concours de professeur des écoles				
		concours des personnels du second degré				

<sup>1</sup> iep : indicateur en projet

**(soutien de la politique de l'éducation nationale) 2006 2007 Cible 2010****2 Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines**

1	Taux de personnels en situation de handicap				
2	Stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire (en %)	6,6 <sup>1</sup>			< 10
3	Nombre de personnes gérées par un gestionnaire de personnels des services académiques				220
	enseignants du premier degré public	8,9 <sup>2</sup>	0,0		< 1
4	Pourcentage d'agents nouvellement nommés à la rentrée scolaire ne percevant pas une rémunération complète en octobre	0,0 <sup>2</sup>	0,4		< 4
	enseignants du second degré public	0,6 <sup>2</sup>	0,0		0,4
	enseignants du second degré privé sous contrat	3,9 <sup>2</sup>	0,1		< 2
	ATOSS	0,0 <sup>2</sup>	0,0		0,0
5	Part des surnombres disciplinaires				
	ensemble (nombre)	128,4 <sup>1</sup>			< 100
	ensemble (%)	1,2 <sup>1</sup>			0,6
6	Mobilisation des surnombres disciplinaires (en %)	66,0 <sup>1</sup>			

**3 Optimiser les moyens de fonctionnement**

1	Dépenses de fonctionnement par agent (en euros)	3 140 <sup>2</sup>			2 500
---	---	--------------------	--	--	-------

**4 Qualité de l'accueil – évolution statutaire – contrat d'objectifs**

1	Qualité de l'accueil téléphonique dans les services académiques				iep <sup>3</sup>
2	Nombre moyen de jours écoulés entre la date d'enregistrement du courrier et celle du départ du courrier signé (rectorat)			100	100
3	Evolution du pyramidage statutaire de l'académie (en %)				
	catégorie A	14,0	15,3	15,6	16
	catégorie B	30,0	32,8	34,4	33
	catégorie C	56,0	51,8	50,1	51
4	Taux d'établissements ayant signé leur contrat d'objectifs <sup>4</sup>				
	en collège	n/a	93,2	100,0	100
	en lycée, lycée professionnel et EREA	n/a	87,0	100,0	100

<sup>1</sup> données 2005 <sup>2</sup> données 2004 <sup>3</sup> iep : indicateur en projet <sup>4</sup> Nombre de PAPeT 2007-2010 (projet annuel de performance de l'établissement) validés en 2007

**(enseignement privé premier et second degrés) 2006 2007 2008 Cible 2010****5 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**

1	Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années				iep*
3	Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les enseignants	20,6	77,5	23,3	
5	Proportion d'écoles de une à trois classes (privé)	15,9	14,6	14,1	

\* iep : indicateur en projet